Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

MENSUEL

MARS 1950 — N° 47

SOMMAIRE

◆ **UNE OFFRE INTERESSANTE**
Un appel du Secrétaire administratif 2

◆ **42e CONGRES NATIONAL**
Convocation 3

◆ **LE CONSEIL NATIONAL (25-26 Février)**
DECISIONS
Représentation des Fédérations 5
Résolution de politique générale 6
Résolution sur l'action à mener 7
Réforme Electorale — Assemblée Européenne
Affaire des Généraux — Réintégration 8
Modifications statutaires 9
Délégation mixte — Règlement intérieur du Conseil National 10

◆ **LE COMITE DIRECTEUR**
Décisions du 12-1-50 au 1-3-50 12

◆ **ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE**
Un pressant appel 15
Aux Elus Municipaux Socialistes 16
Nos colonies de vacances 17

◆ **SECTION D'ORGANISATION**
Laïcité 18
Nos G. S. E. (G. BRUTELLE) 19
La Coopération 20
Jeunesses Socialistes — Etudiants Socialistes ... 21

◆ **COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS**
Sentences 27

◆ **L'ACTIVITE DE NOS ELUS**
A l'Assemblée Nationale 30
Au Conseil de la République 31

Collection Jean-Jaurès

Le B. I. rend compte de l'activité du Parti, fournit des arguments et des documents aux militants. Il ne doit pas être communiqué à des étrangers au Parti.

Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Envoi gratuit à tous les secrétaires de sections, à tous les secrétaires et militants fédéraux et aux membres des organismes centraux.

N° 47

— MARS 1950 —

ABONNEMENTS :
au « BULLETIN INTERIEUR » et « DOCUMENTATION POLITIQUE »
Robert FOUQUART, 12, Cité Malesherbes, PARIS - C.C.P. 5570.17

REDACTION :
Service du « BULLETIN INTERIEUR »
12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

UN EXEMPLE A SUIVRE :

Tous les Camarades de la Section de Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise) sont abonnés au « BULLETIN INTERIEUR » et à la « DOCUMENTATION POLITIQUE ».

Ce beau résultat est dû à l'initiative de notre Camarade Maurice SAUVE, Secrétaire de cette Section, qui a su trouver, par le moyen des cotisations proportionnelles volontaires, les ressources nécessaires.

Ainsi, dans cette section, chaque Militant a en mains, périodiquement, le *Bulletin* qui reflète la vie intérieure du Parti et, chaque semaine, le *Bulletin de Documentation* où il puise tous les arguments à opposer à nos adversaires sur le lieu du travail ou ailleurs. Nul doute que notre Parti gagnera de l'influence à Villeneuve, nul doute également que les réunions de la section y soient animées, vivantes documentées, fructueuses.

Mais par ailleurs, camarades, supposez que cet exemple soit suivi par de nombreuses sections. Supposez (est-ce utopie ?) que chaque camarade qui reçoit cette documentation gratuitement ait à cœur de faire un seul abonné. Supposez qu'au lieu d'imprimer 5 bulletins gratuits pour un seul payant nous parvenions à imprimer 1 payant pour chaque gratuit.

Combien nous pourrions encore améliorer ces indispensables instruments de propagande et de lutte ! Combien plus aisée serait alors notre trésorerie pour ces impressions !

Allons Camarades ! au travail ! ne vous contentez pas de recevoir et classer dans votre bibliothèque la documentation très onéreuse que le Parti met gratuitement à votre disposition. Faites des abonnements autour de vous, faites circuler nos publications. Votre Section, votre Fédération, le Parti tout entier y gagneront en vitalité et efficacité.

ET POUR TERMINER, UNE OFFRE INTERESSANTE !

Chaque section qui nous enverra, sous son cachet, une liste de 5 nouveaux abonnés payants recevra, aux nom et adresse qu'elle nous indiquera, un sixième abonnement gratuit d'une année qui pourra être attribué à un militant distingué par son activité et sa combativité.

L'abonnement n'est que de 250 francs par an à envoyer, soit par mandat carte ordinaire, soit par virement au C.C.P. 5570-17, Robert FOUQUART, 12, Cité Malesherbes - PARIS (9e).

Le Secrétaire Administratif :
Ch. CAILLIERET.

42e CONGRÈS NATIONAL

CONVOCATION

Dans sa séance du 8 février le Comité Directeur a fixé aux **26, 27, 28 et 29 Mai** *notre 42e Congrès National Ordinaire qui se tiendra à Paris,* **Palais de la Mutualité,** 24, *rue St-Victor (métro : Maubert-Mutualité).*

REPRESENTATION DES FEDERATIONS

Les délégués des Fédérations doivent être membres du Parti depuis 5 années consécutives au moins et désignés par les Congrès Fédéraux.

Les circulaires (411 de décembre 1949 et 422 de janvier 1950) du Trésorier Général ont informé les Fédérations de leurs prises en feuillets et timbres en 1949 et du nombre de leur mandats et délégués dans nos Assises Nationales de 1950.

Néanmoins, le Conseil National des 25 et 26 février ayant décidé de revenir à la représentation par 25 adhérents à 12 timbres lors du prochain Congrès, les Fédérations sont avisées, dans le présent bulletin, page ....., de la nouvelle répartition des mandats et des délégués.

RAPPORTS STATUTAIRES

Les brochures des Rapports Statutaires seront mises en place dans les Sections et Fédérations conformément aux dispositions de l'article 39 de nos statuts.

CANDIDATURES AU COMITE DIRECTEUR

Les Secrétaires Fédéraux voudront bien faire connaître au Secrétariat Général les noms, professions, dates d'entrée au Parti des camarades **que leur Fédération désire présenter.**

Ils voudront bien nous fournir également les mêmes renseignements concernant les camarades de leur Fédération désireux de poser leur canditature **à titre personnel.**

Nota. — Une circulaire ultérieure précisera **l'ordre du jour,** donnera toutes précisions utiles sur le remboursement **des frais de voyage,** sur la location **des chambres d'hôtel** et mettra les Secrétaires Fédéraux en possession des titres de délégation et billets de réduction habituels à la S.N.C.F.

PASSEZ VOS COMMANDES...

Imprimés, convocations, insignes, drapeaux, fournitures scolaires ou de bureau, librairie en tous genres, etc..., peuvent vous être fournis, au meilleur prix et dans la meilleure qualité, par notre **LIBRAIRIE-PAPETERIE** dont le **Bulletin Intérieur** de Janvier, N° 46 page 4, vous annonçait l'ouverture sous le titre : « Une bonne nouvelle ».

Comme avant la guerre notre Librairie-Papeterie doit apporter au Parti des ressources appréciables.

Le Secrétaire de Section, le Secrétaire Fédéral, l'Elu Municipal, le Responsable administratif peuvent y trouver, en même temps, la possibilité de concilier leurs intérêts et leur devoir de militant.

Notre Camarade Gérant, Maurice HUBERT, 13, Rue de Maubeuge, PARIS (9e), se tient évidemment à la disposition de chaque Camarade qui le lui demandera pour lui faire parvenir des échantillons et un catalogue de ses prix. Il se tient prêt à « soumissionner » pour la fourniture du matériel scolaire aux municipalités.

Encore faut-il que vous fassiez appel à lui.

Au tableau d'honneur la Fédération de Charente-Maritime qui, la première, a répondu à l'appel du **B.I.** N° 46 et nous a passé une bonne commande. Et elle ne sera pas la seule.

Chaque militant, à quelque poste de responsabilité qu'il ait été placé par la confiance du Parti, aura à cœur de prendre sa part dans ce qui doit être une réussite commune.

Le Gérant :
Maurice HUBERT.

Le Secrétaire Administratif :
Ch. CAILLIERET.

L'ELU SOCIALISTE

Organe National des Municipalités Socialistes

Sommaire du n° 22.

Les difficultés des villes sinistrées (M. Levindrey, député de l'Aisne).
Je les admire et je les plains... (J. Lasalarie, sénateur des Bouches-du-Rhône).
Les bureaux d'aide sociale (R. Badiou, député-maire de Toulouse).
Les finances locales (G. Gozard, député de l'Allier).
Taxe locale et fonds de péréquation (M. Pic, sénateur de la Drôme).
Les communes minières (M. Deixonne, député du Tarn).
Nos propositions de lois... et l'article de Denis Cordonnier, président de la Commission de l'Intérieur.

Abonnement : 150 francs par an.

C.C.P. 5290-09 au nom de Thil,
12, rue Jules-Guesde, Montrouge (Seine)

RECHERCHONS POUR LA BIBLIOTHEQUE DU PARTI

COMPTES RENDUS STÉNOGRAPHIQUES

1° **Des Congrès Nationaux**
du 19e au 23e inclus (de 1921 à 1926), du 36e (1939) ;

2° **Les rapports du 1er au 16e Congrès inclus, du 18e Congrès.**

Expédition à : C.-G. LAGARDE, Bureau de Documentation et d'Information, 12, Cité Malesherbes - PARIS (9e).

• CONSEIL NATIONAL •

Le Conseil National s'est réuni à **PUTEAUX,**
Salle des Fêtes, **les 25 et 26 Février 1950.**

REPRÉSENTATION DES FÉDÉRATIONS

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS

(Adopté à l'unanimité.)

— après avoir pris connaissance des prises des Fédérations en feuillets et timbres au cours de l'exercice 1949;
— s'être assuré que le calcul du nombre de mandats et de délégués pour nos Assises Nationales en 1950 a été fait conformément aux articles 10, 22, 23, 25 de nos Satuts et à la décision du 41e Congrès de faire ces calculs sur la base de 50 cotisants à 12 timbres;
— après avoir entendu les explications du Trésorier Général et du Secrétaire Administratif du Parti;
— après s'être assuré que les Fédérations ont été avisées en temps utile du nombre de leurs mandats et délégués respectifs et qu'elles ont eu la possibilité, le cas échéant, de faire entendre leurs réclamations;

Vous demande de valider pour 1950, les mandats et délégations indiquées ci-dessous :

Délégués au Congrès : 271
mandats 1950 : 2.116

sous réserve de la proposition du Trésorier Général de revenir à la représentaion par 25 cotisants à 12 timbres dès notre prochaine Assemblée Nationale.

—:—:—

La Commission était composée des Camarades **COUTANT** (Nord) et **COLL** (Haute-Garonne).

—:—:—

La proposition du Trésorier Général de revenir à la représentation par 25 cotisants à 12 timbres a été acceptée par le Conseil National. Elle sera appliquée pour le 42e Congrès.

Les camarades trouveront ci-dessous la nouvelle répartition de leurs mandats et délégués :

	mandats	*délégués*
Ain	31	3
Aisne	42	4
Alger	11	2
Allier	45	4
Basses-Alpes	11	2
Hautes-Alpes	—	—
Alpes-Maritimes	15	2
Ardèche	13	2
Ardennes	48	4
Ariège	47	4
Aube	7	2
Aude	84	7
Aveyron	18	2
Bouches-du-Rhône	132	10
Calvados	7	2
Cantal	7	2
Charente	7	2
Charente-Maritime	42	4
Cher	21	2
Cochinchine	5	2
Constantine	19	2
Corrèze	26	3
Corse	21	2
Côte-d'Or	21	2
Côte-d'Ivoire	128	10
Côtes-du-Nord	17	2
Creuse	25	3
Dordogne	84	7
Doubs	32	3
Drôme	18	2
Eure	11	2
Eure-et-Loir	19	2
Finistère	43	4
Gard	96	7
Haute-Garonne	91	7
Gabon Moyen-Congo	5	2
Gers	20	2
Gironde	85	7

	mandats	délégués
Hérault	104	8
Ille-et-Vilaine	17	2
Indre	24	3
Indre-et-Loire	29	3
Isère	49	4
Jura	33	3
Landes	51	4
Loir et Cher	26	3
Loire	17	2
Haute-Loire	5	2
Loire-Inférieure	23	3
Loiret	8	2
Lot	11	2
Lot-et-Garonne	17	2
Lozère	5	2
Madagascar	5	2
Maine-et-Loire	10	2
Manche	21	2
Marne	31	3
Haute-Marne	6	2
Maroc	15	2
Martinique	13	2
Mayenne	5	2
Meurthe-et-Moselle	32	3
Meuse	—	—
Morbihan	21	2
Moselle	7	2
Nièvre	22	2
Nord	428	30
Oise	33	3
Oran	21	2
Orne	6	2
Pas-de-Calais	355	25
Puy-de-Dôme	37	3
Basses-Pyrénées	24	3
Hautes-Pyrénées	18	2
Pyrénées-Orientales	75	6
Bas-Rhin	34	3
Haut-Rhin	37	3
Territoire de Belfort	9	2
Rhône	26	3
Haute-Saône	7	2
Saône-et-Loire	32	3
Sarthe	18	2
Savoie	6	2
Haute-Savoie	20	2
Seine	223	16
Seine-Inférieure	41	4
Seine-et-Marne	21	2
Seine-et-Oise	148	11
Sénégal	121	9
Deux-Sèvres	37	3
Somme	55	5
Tarn	65	5
Tarn-et-Garonne	9	2
Tonkin	6	2
Tunisie	17	2
Var	78	6
Vaucluse	22	2
Vendée	21	2
Vienne	11	2
Haute-Vienne	124	9
Vosges	5	2
Yonne	12	2
Total général	3.763	386

RÉSOLUTION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

(Adoptée à l'unanimité.)

Le Conseil National enregistre, avec satisfaction, les résultats obtenus depuis le dernier Congrès extraordinaire sur le plan de l'action politique et sociale, notamment en ce qui concerne :

— La lutte contre le chômage par la défense des crédits d'investissements;

— La défense du monde du travail par la bataille pour les 3.000 francs, la libération des salaires, le reclassement des fonctionnaires, les conventions collectives et le droit de grève.

Il se félicite de ce que le Groupe Parlementaire, les Ministres Socialistes et le Comité Directeur aient mené une action cohérente et énergique qui a renforcé la position du Parti au regard des masses populaires et du pays républicain.

Le Conseil National déclare faire sien l'ordre du jour commun du Comité Directeur et du Groupe Parlementaire où sont clairement définies les causes du retrait des Ministres socialistes.

Le Parti estime qu'il a le droit, en l'occurence, de rappeler les lourds sacrifices qu'il a consentis et les efforts constants qu'il a déployés depuis plusieurs années pour promouvoir, au sein des Assemblées, au Gouvernement et dans le pays, une politique active de redressement national, de défense républicaine et de progrès social.

Le Parti, qui n'a jamais considéré la participation au Gouvernement comme une fin en soi mais comme un moyen d'action au service des travailleurs, croit devoir l'écarter dans les circonstances présentes.

Il reste résolu à assurer de son appui ferme et loyal tout Gouvernement qui, s'opposant sans équivoque à la réaction sous toutes ses formes et au stalinisme, travaillerait à affermir la situation économique et financière, sans reculer devant les résistances des puissances capitalistes, sans méconnaître la nécessité de la justice sociale et d'une équitable répartition des charges et sans oublier jamais que l'intérêt général de la nation dépend de

la réalisation, chaque jour plus complète, des aspirations du monde du travail.

Cet appui parlementaire du Parti s'exercera sans qu'il renonce à son indépendance, sans qu'aucun pacte permanent le lie à d'autres partis ou au Gouvernement lui-même.

L'expérience du passé montre avec évidence que le concours du Parti est toujours acquis à toute œuvre de réforme novatrice et de démocratie véritable.

Le Parti continuera d'agir en sorte qu'aucun autre parti politique ne puisse trouver dans l'action socialiste une justification à ses propres faiblesses ou à ses hésitations.

RÉSOLUTION SUR L'ACTION A MENER AU PARLEMENT ET DANS LE PAYS

(Adoptée à l'unanimité.)

Le Conseil National estimera que, dans le cadre des objectifs généraux fixés par les décisions des Congrès Nationaux et des organismes centraux du Parti, c'est plus particulièrement sur les points suivants qu'il devra orienter son action — aussi bien sur le plan parlementaire que dans le pays — et qu'il devra mobiliser pour cela toutes les énergies de ses militants, à tous les échelons.

En matière économique et sociale.

Revalorisation effective du pouvoir d'achat des travailleurs des villes et des campagnes :

— par la stabilité des prix, le plein emploi, la fixation d'un minimum vital décent aussi proche que possible du budget type;

— par la garantie des prix agricoles, l'extension de la Sécurité Sociale à l'agriculture;

— par la défense de la politique d'investissements industriels et agricoles, spécialement orientée vers les industries de transformation, la construction et la reconstruction des habitations et l'édification des bâtiments scolaires;

— par la défense active des Victimes de la guerre et des Economiquement faibles.

En matière internationale.

La construction européenne et notamment la création d'un organisme souverain au profit duquel chaque Etat abandonnera sa part de souveraineté nationale;

La défense générale de la paix par le renforcement de l'organisme international, la condamnation sans équivoque de tous les régimes totalitaires fauteurs de guerre et de toutes les campagnes tendant à recréer, soit par lâcheté ou par peur, soit à des fins impérialistes, une atmosphère conduisant à la guerre.

En ce qui concerne plus particulièrement la guerre du Viet-Nam, qui menace de se transformer en conflit international, le Parti Socialiste fait totalement sien le texte présenté, au nom du groupe, par Gaston DEFERRE, à l'Assemblée Nationale, rappelant « l'impérieuse nécessité de ne négliger aucun effort et aucune procédure, soit par la voie d'un armistice, soit par un recours aux instances internationales, de nature à apporter la paix et l'union du Viet-Nam », effort qui devrait commencer par un appel solennel de la part du Gouvernement français en faveur d'une trêve militaire appuyée de propositions bien définies.

En ce qui concerne l'Union Française.

Le Parti développera les résolutions adoptées par ses Fédérations du Maroc, de Tunisie, des départements d'Algérie et des départements des territoires d'Outre-Mer. Il s'efforcera de faire de l'Union Française une réalité vivante et fraternelle dont la cohésion sera assurée par la justice et l'égalité résultant d'une libre collaboration entre tous les participants.

En particulier, il travaillera à l'établissement d'une économie de l'Union Française. Il vieillera à l'application Outre-Mer de mesures collectives et sociales telles que l'organisation des Assemblée représentatives, le code du Travail, l'abrogation de toute réglementation à caractère racial, conformément aux principes de la IVe République.

RÉSOLUTION SUR L'AFFAIRE DES GÉNÉRAUX

(Adoptée à l'unanimité.)

Le Parti Socialiste constate que l'action de sa presse et des membres socialistes de la Commission d'enquête sur l'affaire dite « des Généraux » a déjà eu pour résultat la publication d'un certain nombre de documents nouveaux. Il ne saurait accepter que la divulgation des documents soit partielle et orientée dans le but d'entretenir la suspiscion et d'alimenter les campagnes de calomnie.

Il affirme sa volonté d'obtenir que toute la lumière soit faite, non seulement sur les origines lointaines de l'affaire, mais aussi sur les manœuvres qui ont eu pour but d'exploiter le scandale et de s'en servir pour jeter le discrédit contre des personnalités politiques, contre un parti et contre le régime républicain lui-même.

Il exigera que soient sévèrement châtiés tous les coupables, quels qu'ils soient.

RÉSOLUTION SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

(Adoptée à mains levées.)

Le Parti Socialiste,

Constatant l'impossibilité actuelle de faire voter le scrutin proportionnel intégral ou le scrutin d'arrondissement uninominal à deux tours :

Donne mandat au Groupe Parlementaire, en vue des élections à venir pour le renouvellement de l'Assemblée Nationale, de s'attacher à faire adopter un mode de scrutin inspiré du système majoritaire, susceptible de rendre possible l'entente entre les forces républicaines.

RÉSOLUTION SUR L'ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

(Adoptée à mains levées.)

Le Conseil National se prononce en faveur de l'élection directe des Députés à l'Assemblée Européenne et charge le Groupe Parlemetaire de déposer une proposition de loi à cet effet.

RÉINTÉGRATIONS

Le Conseil National a décidé la réintégration au sein du Parti des Camarades :

BLANCO (Loire-Inférieure); RIVIERE (Creuse); BEAUGRAND (Loir - et - Cher); NICOLAS, BETOULLE et DEBREGEAS (Haute-Vienne); ESPARBES (Haute - Garonne); FRANCHI (Bouches-du-Rhône); ROUGER (Gard); BOUDET (Allier); FIEU (Tarn).

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Conformément aux décisions du Conseil National ayant, pour cet objet, pouvoir de Congrès, les statuts du Parti se trouvent modifiés comme suit :

ARTICLE 3. — (Nouvelle rédaction).

Les adhérents acceptent les principes, le règlement et la tactique du Parti.

Ils ne peuvent appartenir à un autre Parti politique, ni à un groupement, quel qu'il soit, relevant directement ou indirectement d'un Parti autre que le Parti Socialiste.

ARTICLE 47. — (Nouvelle rédaction).

Chaque Fédération établit elle-même, dans ses statuts, la forme et le mode de concours que doivent lui prêter les élus et les militants.

Chaque élu doit appartenir à la section de la circonscription qu'il représente.

ARTICLE 59. — (Nouvelle rédaction).

Chacun des élus parlementaires, en tant qu'élu, et l'ensemble du Groupe, en tant que groupe, relèvent du contrôle du Comité Directeur.

Après avoir recueilli, soit oralement, soit par écrit, les explications des élus, l'avis de la Fédération, et entendu le Président du Groupe Socialiste au Parlement dont dépendent les intéressés, le Comité Directeur pourra prononcer l'une des sanctions suivantes :

1° avertissement;

2° blâme;

3° suspension temporaire de toute délégation, détenue au nom du Parti, avec faculté, pour le Comité Directeur, de faire jouer les dispositions prévues au 2e paragraphe de l'article 52;

4° suspension temporaire d'une durée supérieure à celle déjà encourue et visée au paragraphe 3;

5° exclusion du Parti.

Un délai de quinze jours est accordé aux élus, et à la Fédération, pour fournir leurs explications orales ou écrites. Passé ce délai, le Comité Directeur pourra se prononcer sans en être saisi.

Toute nouvelle indiscipline entraîne obligatoirement une peine supérieure à celle déjà encourue.

Les décisions du Comité Directeur sont définitives, sauf pour l'exclusion qui ne deviendra définitive que quinze jours après la décision prise. Pendant ce délai, appel pourra être fait devant la première Assemblée Nationale ordinaire du Parti qui se réunit (Congrès ou Conseil National) et qui statue en dernier ressort; mais, en attendant sa sentence, les dispositions de l'article 57 seront appliquées.

ARTICLE 60. — (Supprimé.)

CHAPITRE IX. — Revision du Règlement

ARTICLE 76.

Le présent règlement ne peut être revisé qu'en vertu d'une résolution du Congrès National ordinaire, précisant les points susceptibles d'être modifiés.

Comme suite à cette décision, le Congrès porte la question de la révision à l'ordre du jour, soit du Congrès National ordinaire suivant, soit d'un Congrès extraordinaire ou du Conseil National auquel il donne pouvoir de Congrès pour cet objet.

Toutes les propositions de modifications doivent être adressées aux Sections et Fédérations, six semaines au moins avant la réunion de l'Assemblée Nationale prévue au paragraphe ci-dessus.

—:—:—

Nota :

1° *Nous reproduisons ci-dessous les textes des articles 27 et 45, tels qu'ils sont actuellement libellés à la suite des modifications intervenues depuis février 1946 :*

ARTICLE 27. — (Modifié par le 40e Congrès National, Juillet 1948.)

Le Congrès National doit être convoqué au moins trois mois à l'avance, sauf les cas d'extrême urgence.

Le Comité Directeur désigne, chaque année, le lieu où se tiendra le Congrès suivant.

ARTICLE 45. — (Modifié par le 41e Congrès National, Juillet 1949.)

Un chapitre spécial du rapport général d'activité est obligatoirement consacré, chaque année, au rapport d'activité du Groupe Socialiste au Parlement.

2° *Décision du Conseil National des 25 et 26 février 1950, concernant les groupements visés à l'article 3 des statuts modifiés :*

« Le Congrès National ordinaire établira, chaque « année, la liste des groupements auxquels les « membres du Parti ne peuvent appartenir. »

DÉLÉGATION MIXTE

Le Conseil National a, par 1.316 *mandats contre* 665 *et* 57 *abstentions, adopté la proposition d'Augustin LAURENT confirmant les pouvoirs accordés à la Délégation Mixte par le Congrès Extraordinaire de Décembre* 1949 *et décidant qu'il appartiendrait au* 42e *Congrès de se prononcer sur l'inclusion définitive, dans nos statuts, des dispositions correspondantes.*

Les camarades trouveront ci-dessous le détail des votes émis par les Fédérations sur cette proposition.
Ont voté pour :

Ain, 8; Aisne, 21; Alger, 6; Allier, 23; Basses-Alpes, 6; Ardennes, 24; Ardèche, 7; Bouches-du-Rhône, 32; Charente, 4; Charente-Maritime, 21; Cochinchine, 3; Constantine, 10; Corrèze, 13; Corse, 11; Côte-d'Ivoire, 64; Dordogne, 42; Doubs, 16; Eure-et-Loir, 10; Finistère, 22; Gard, 48; Haute-Garonne, 46; Gabon Moyen-Congo, 3; Hérault, 52; Ille-et-Vilaine, 9; Indre, 12; Indre-et-Loire, 15; Loir-et-Cher, 13; Loire, 9; Loire-Inférieure, 12; Lozère, 3; Madagascar, 3; Maine-et-Loire, 5; Marne, 16; Maroc, 3; Martinique, 7; Mayenne, 3; Meurthe-et-Moselle,2; Nièvre, 11; Nord, 214; Oran, 11; Orne, 3; Pas-de-Calais, 178; Puy-de-Dôme, 19; Basses-Pyrénées, 12; Pyrénées-Orientales, 38; Bas-Rhin, 17; Haut-Rhin (Belfort), 5; Hte-Saône, 4; Sarthe, 9; Savoie, 3; Seine, 1; Seine-et-Oise, 74; Sénégal, 61; Deux-Sèvres, 19; Somme, 5; Tarn-et-Garonne, 5; Tonkin, 3; Tunisie, 9; Vienne, 6; Yonne, 5.

Ont voté contre :

Ain, 8; Ariège, 24; Aude, 42; Aveyron, 9; Bouches-du-Rhône, 23; Calvados, 4; Cher, 11; Côte-d'Or, 11; Drôme, 9; Eure, 6; Gers, 10; Gironde, 43; Isère, 25; Landes, 26; Haute-Loire, 3; Lot, 6; Lot-et-Garonne, 9; Haute-Marne, 3; Maroc, 5; Meurthe-et-Moselle, 14; Morbihan, 11; Oise, 17; Haut-Rhin, 19; Rhône, 13; Haute-Savoie, 10; Seine, 111; Seine-Inférieure, 21; Somme, 23; Tarn, 33; Var, 39; Vaucluse, 11; Hte-Vienne, 62; Vosges, 3; Yonne, 1.

Abstentions :

Hautes-Alpes, 8; Bouches-du-Rhône, 11; Manche, 11; Saône-et-Loire, 16; Vendée, 11.

N'ont pas pris part au vote les Fédérations suivantes:

Hautes-Alpes, 3; Aude, 4; Cantal, 4; Côtes-du-Nord, 9; Creuse, 13; Jura, 17; Loiret, 4; Moselle, 4; Hautes-Pyrénées, 9; Seine-et-Marne, 11.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL NATIONAL

Le Conseil National des 25 *et* 26 *février* 1950 *avait donné mandat au Comité Directeur pour mettre le règlement intérieur du Conseil National en harmonie avec la nouvelle rédaction de l'article* 59 *des statuts.*

A la suite de la réunion du Comité Directeur du 8 mars le règlement intérieur du Conseil National se trouve ainsi libellé :

1° Le Conseil National doit être convoqué au moins quinze jours à l'avance, sauf les cas d'urgence, et l'ordre du jour de la réunion doit être adressé, dans les mêmes délais, aux secrétaires fédéraux, aux membres du Comité Directeur et aux membres de la Délégation exécutive du Groupe parlementaire.

2° Pour qu'une question puisse être portée à l'ordre du jour, il est nécessaire que le Comité Directeur en soit saisi au moins huit jours avant la réunion du Conseil, à moins que celui-ci ne soit convoqué d'urgence. Dans ce cas, l'ordre du jour ne peut comporter que les questions qui motivent la convocation.

3° A l'ouverture de la première séance, le Président donne lecture de l'ordre du jour établi par le Comité Directeur, et il indique le temps proposé pour chaque discussion.

Un débat, qui ne doit pas excéder trente minutes, peut être ouvert pour modifier l'ordre du jour et le temps proposé pour l'examen de chaque question.

4° Le Président a tous pouvoirs pour que les discussions soient closes dans les délais fixés.

A cet effet, les orateurs qui désirent intervenir dans

un débat doivent se faire inscrire avant l'ouverture de ce débat, et le Président, en accord avec eux, leur répartit le temps prévu au programme des travaux.

Néanmoins, tout camarade personnellement mis en cause par un orateur pourra prendre la parole, même s'il ne s'est pas fait inscrire au préalable. Toutefois, son intervention ne pourra excéder cinq minutes.

5° Les mesures ci-dessus ne sont pas applicables aux rapporteurs des questions figurant à l'ordre du jour qui disposent de tout le temps nécessaire pour faire leur exposé et répondre aux auteurs d'amendements ou de contre-propositions.

6° Les Délégués qui demandent la parole doivent faire passer leur nom au Bureau, en indiquant la fédération qu'ils représentent.

7° Toutes les propositions, motions, ou ordre du jour, doivent être remis au Bureau avec indications de la fédération et du délégué qui en sont les auteurs.

8° Les votes ont lieu à main levée, ou par mandats chaque fois que la demande en est faite par le dixième des délégués (art. 26 du Règlement du Parti).

9° Toutes les fois que l'accord n'aura pu se faire au sein des commissions chargées de rapporter sur des questions, celles-ci nommeront un rapporteur de la minorité à côté du rapporteur de la majorité.

10° Nul délégué n'a la parole après le dépôt des résolutions des commissions que pour développer un amendement. Cinq minutes sont accordées à l'orateur.

11° Le rapporteur et le contre-rapporteur peuvent seuls répondre à l'auteur de l'amendement. Ils disposent, à cet effet, chacun de dix minutes.

12° Seuls sont admis aux séances : les délégués titulaires des fédérations, les membres du Comité Directeur, les membres de la Délégation exécutive du Groupe parlementaire, les Délégués de la Commission Nationale des Conflits et ceux de la Commission du Contrôle du Parti.

Les délégués suppléants des fédérations ne sont admis qu'en remplacement des délégués titulaires absents et, dans ce cas, ils doivent être porteurs de leur titre de délégation.

13° Les appels de sentences d'exclusion d'élus parlementaires prononcées par le Comité Directeur, dont le Conseil National peut être saisi en vertu de l'article 59 des statuts du Parti, sont examinés par une commission prise dans son sein, nommée par lui et composée de délégués fédéraux, à l'exclusion de ceux représentant les Fédérations auxquelles appartiennent les parlementaires exclus.

Cette commission, après avoir entendu les élus intéressés, recueilli toutes informations qu'elle juge nécessaires, présente ses rapports et ses conclusions au Conseil National qui statue.

Coll. Fondation Jean Jaurès

LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

du 12 Janvier au 1er Mars 1950

●

REUNION DU 12 JANVIER 1950

Président : VERDIER.

I. — Indisciplines Parlementaires.

A l'unanimité, le Comité Directeur décide d'adresser un avertissement privé aux 4 Camarades indisciplinés.

II. — Rapports présentés au Conseil National par le Secrétariat Général.

1° *Modifications statutaires :*
Rapport adopté sous réserve de quelques modifications.

2° *Mode d'élection des membres du Comité Directeur.*
Rapport adopté.

III. — Ordre du Jour du Conseil National.

L'ordre du jour ci-après est adopté :
— Situation politique générale;
— Réintégrations;
— Loi électorale;
— Modifications statutaires;
— Mode d'élection au Comité Directeur.

REUNION DU 18 JANVIER

Président : DIOP-BABAKAR.

Tunisie.

Le Comité Directeur fait sien le texte ci-après de la Fédération de TUNIS :

« *L'évolution du monde moderne, en même temps qu'elle a amené les peuples à exprimer avec une force constamment accrue leurs légitimes aspirations à l'indépendance et à la libre disposition, les a conduit également à constater dans les faits, la nécessaire interdépendance des Nations et l'obligation où elles se trouvent de s'intégrer dans des ensembles de structures diverses, mais dont la constitution est toujours commandée par les impératifs géopraphiques, les nécessités économiques et les circonstances historiques.*

« *Le Parti Socialiste a toujours considéré que c'était à la fois dans ces deux directions : indépendance et interdépendance, que devaient se concevoir les rapports entre Nations.*

« *En ce qui concerne plus particulièrement la Tunisie, dès le lendemain de la guerre* 1914-1918, *le Parti Socialiste avait affirmé que la mission historique de la France était d'y préparer l'avènement d'un peuple tunisien majeur, maître de ses droits et de ses destinées.*

« *Le Parti Socialiste constate que, si les réformes qu'il a préconisées depuis lors avaient été adoptées en temps voulu, cet avènement aurait pu se préparer très simplement et dans une meilleure atmosphère.*

« *Aujourd'hui, il affirme que, par son degré d'évolution, par sa situation géographique comme par le fait historique de la présence française, la Tunisie a sa place marquée, avec le statut d'Etat associé, l'amenant par étapes rapides à l'indépendance, au sein d'un ensemble constitué autour de la France.*

« *Les modalités de l'association franco-tunisienne qui devra ainsi se substituer au régime du protectorat désormais désuet et ce, en conformité avec la lettre et l'esprit de la constitution française, feront l'objet d'un traité librement consenti et conclu qui prendra naturellement place dans l'ensemble des traités signés entre la France et les autres Etats associés.*

« *Par ce traité, les Tunisiens seront progressivement et rapidement amenés à assumer eux-mêmes effectivement, dans la forme démocratique, la charge de leurs propres affaires, cependant que des dispositions seront prises en vue de coordonner la diplomatie, la défense nationale ainsi que les activités culturelles et économiques des deux pays et également pour garantir aussi bien les intérêts légitimes des Français de Tunisie que des Tunisiens résidant en France.*

« *Défenseur permanent des classes laborieuses, le Parti tient à proclamer que devront être garantis dans ce traité les droits du travail tels qu'ils résultent de l'extension à la Tunisie de la législation française.*

« *Ce traité conclu dans les formes régulières entre S.A. le Bey et le Gouvernement de la République devra, pour entrer en vigueur, être préalablement approuvé par les représentants du Peuple français et du Peuple tunisien.*

« *La Fédération socialiste de Tunisie s'adresse solennellement aux dirigeants responsables et aux opinions publiques des deux pays et les adjure de s'employer activement et sans arrière-pensée à réaliser, dans les plus brefs délais, ce traité d'association et d'union franco-tunisienne, seul susceptible de résoudre au mieux des intérêts de tous et de chacun et dans l'amitié réciproque le délicat problème des relations franco-tunisiennes.* »

Confondation Jaurès

REUNION DU 25 JANVIER

Président : BIDET.

I. — Compte rendu de la Réunion du COMISCO, les 10 et 11 Décembre, à Paris.

Guy MOLLET fait un compte rendu de la réunion et commente les décisions prises.

II. — Congrès de Copenhague.

Délégués S.F.I.O. : Guy MOLLET, GRUMBACH, BOUTBIEN, PIETTE.

III. — Conférence des Experts du 30 Mars. — Délégués du Parti :

BEAUREPAIRE, GAZIER, PHILIP, PIETTE.

REUNION DU 1er FEVRIER

Président : Daniel MAYER.

I. — Cas du « Provençal ».

Le Comité Directeur confie à une commission restreinte le soin de rechercher d'accord avec DEFFERRE et LENHARDT, les moyens d'assurer l'avenir du journal. Font partie de la Commission : COMMIN, FERRAT et ROSENFELD.

II. — Problème Allemand.

1° *RUHR.*

Il sera rappelé à nos camarades anglais notre désir de tenir une nouvelle rencontre dans la première quinzaine de Mars, avant la Conférence des experts.

2° *SARRE.*

a) *Rattachement politique de la Sarre à la France : le Comité Directeur donne mandat au* Secrétariat Général de saisir les Ministres Socialistes de la question, en leur confirmant la position constante du Parti qui est contre le rattachement politique, et en leur demandant de se battre pour la défendre.

b) *Groupe Parlementaire France-Sarre :* En raison des inconvénients que présente l'adhésion à ce groupe, il sera déconseillé à nos camarades parlementaires d'y adhérer.

c) *Problème de la Sarre proprement dit :* Une Commission préparera un texte sur lequel le Comité Directeur aura à se prononcer.

III. — Situation Politique Générale. Prime de 3.000 francs.

Le Comité Directeur fait sien l'ordre du jour ci-après, adopté par le Groupe Parlementaire :

« *Le Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale rappelle les termes précis et formels de la proposition de résolution adoptée par l'Assemblée Nationale, le 26 janvier, à l'unanimité des 540 votants : prime de 3.000 francs à tous les salariés des secteurs public et privé dont le salaire ou le traitement est inférieur à 20.000 francs sans abattement de zone.*

« *Par ce texte, l'Assemblée Nationale a exprimé sa volonté. Le Groupe Socialiste est convaincu que le gouvernement ne peut songer à ne pas la respecter, telle qu'elle a été formulée et telle que l'exige le maintien de la majorité républicaine.* »

Après échanges de vues, à l'unanimité moins 5 abstentions (CORMIER, JAQUET, BOUTBIEN, DEPREUX, COURTOIS), le Comité Directeur admet comme limite de transaction possible que le plafond puisse être ramené à 18.000 francs, mais estime que le Parti doit être d'une intransigeance absolue sur ce dernier chiffre.

REUNION DU 8 FEVRIER

DECISIONS

I. — Loi sur les Conventions Collectives.

Avec l'accord de CHARLOT, représentant le Groupe, l'ordre du jour ci-après est adopté à l'unanimité :

« *Le Comité Directeur et les Groupes Parlementaires du Parti Socialiste se félicitent du vote définitif, par l'Assemblée Nationale, de la loi sur les conventions collectives.*

« *Ils sont heureux, à cette occasion, d'exprimer aux Camarades de la Commission du Travail des deux Assemblées parlementaires leur vive reconnaissance pour l'effort accompli en faveur de la classe ouvrière et notamment à Albert GAZIER, dont l'action persévérante a abouti à donner aux travailleurs une arme dont l'efficacité sera d'autant plus grande qu'ils sauront l'utiliser pour la défense exclusive de leurs revendications professionnelles et l'amélioration de leurs conditions d'existence.* »

II. — Date du Congrès.

Après échange de vues, le prochain Congrès ordinaire est fixé, en principe, aux 26, 27, 28 et 29 mai.

III. — Examen du Programme d'Action élaboré par la Commission Economique du Parti.

Après échange de vues, le soin est laissé à GAZIER de mettre au point une nouvelle rédaction du rapport de la Commission, compte tenu des avis exprimés au Comité Directeur.

Le nouveau texte sera publié au *Bulletin Intérieur,* pour servir de base à l'établissement d'un programme d'action.

REUNION DU 15 FEVRIER

DECISIONS

Affaires des Généraux.

Mandat est donné au Secrétariat du Parti pour apprécier, si la nécessité s'en faisait sentir l'utilité d'un communiqué.

En exécution de cette décision le communiqué ci-après, établi en accord avec le Groupe Parlementaire, a été publié dans le *Populaire* du 4 mars :

« *Le Parti Socialiste, résolu à exiger toute la lumière dans l'affaire des généraux et le châtiment de tous les coupables, flétrit l'infamie des procédés employés à l'occasion de l'enquête. Les noms de parlementaires figurant sur des listes trouvées dans les papiers d'un personnage suspect ont été, sans justification aucune, livrés en pâture à l'opinion publique, alors que ces listes sont considérées par la commission d'enquête elle-même, comme des « chiffons de papier sans valeur ».*

« *Il se solidarise entièrement avec ceux de ses membres mis en cause dans des conditions aussi scandaleuses.*

« *De semblables procédés contre tout citoyen sont toujours odieux et sont en contradiction flagrante avec les droits garantis dans la Constitution. Quand ils sont utilisés contre les parlementaires, ils constituent en outre une menace contre le régime. Tous ceux qui préparent, et parfois presque ouvertement, la destruction des institutions républicaines, exploitent sans vergogne l'amour instinctif des Français, et des travailleurs en particulier, pour l'honnêteté et la justice. Ils savent fort bien que la dénonciation calomnieuse de prétendus scandales parmi les parlementaires sert leur campagne. Aussi, le Groupe Socialiste rappelle-t-il que, dès les premiers jours, il a montré que par de tels procédés avec lesquels on cherchait à le frapper d'abord, c'est en fait le régime parlementaire et la République elle-même qui sont visés, et il fait appel aux travailleurs, aux socialistes, aux démocrates et à tous les républicains pour déjouer les intrigues et les manœuvres, pour préserver l'honneur des représentants du peuple et assurer la défense des libertés démocratiques.* »

REUNION DU 1er MARS

Président : Daniel MAYER.

DECISIONS

I. — Espagne. Réintégration de FRANCO dans le camp des Nations Démocratiques.

Mandat est donné au Secrétariat Général pour rédiger un texte de protestation réaffirmant, une fois de plus, la position du Parti.

Le texte ci-après a été publié dans le *Populaire* du 4 mars 1950 :

Franco doit rester au banc d'infamie

« *Le Comité Directeur de la S.F.I.O. fidèle à sa lutte contre tous les régimes totalitaires, attire l'attention des gouvernements et de l'opinion publique sur les dangers que comporte toute initiative visant l'admission d'une Espagne soumise à la dictature du général Franco parmi les peuples ayant un régime démocratique basé sur les principes fondamentaux des Droits de l'Homme, tels qu'ils se trouvent inscrits dans la* Déclaration Universelle *votée le 10 décembre 1948, par l'Assemblée Générale des Nations Unies.*

« *Il dénonce les efforts actuellement faits dans un certain nombre de pays en vue d'une intégration de l'Espagne franquiste dans la communauté des pays démocratiques et regrette particulièrement que le gouvernement de Washington paraisse se prêter à une manœuvre déjà vigoureusement dénoncée par les grandes organisations syndicales de l'Amérique. Aussi bien l'origine du régime de Franco qui n'aurait jamais pu s'installer sans l'aide active de Mussolini et de Hitler, — que le caractère nettement fasciste qu'il a gardé jusqu'aujourd'hui, interdisent l'admission de l'Espagne franquiste au sein des Etats démocratiques occidentaux.*

« *Aucune considération, qu'elle soit de caractère diplomatique, politique, économique ou stratégique, ne peut effacer l'incompatibilité totale qui règne entre les conceptions et les méthodes gouvernementales du régime franquiste et celles des Etats démocratiques. Autant on devrait saluer avec joie la rentrée dans la communauté européenne d'une Espagne qui aurait retrouvé la liberté intérieure, que la collaboration politico-militaire entre Mussolini et Hitler lui a fait perdre, autant la présence d'une Espagne franquiste dans l'union occidentale constituerait un élément de désagrégation qui ne pourrait qu'ébranler la confiance des masses, celle de la classe ouvrière en première ligne, dans la sincérité démocratique des gouvernements et des Etats qui auraient favorisé la reconnaissance ouverte ou camouflée du régime franquiste.*

« *Le Comité Directeur tient à affirmer son entière solidarité avec les organisations républicaines et tout particulièrement avec le vaillant Parti socialiste espagnol, dans la lutte contre l'admission de l'Espagne franquiste dans le camp des forces démocratiques, sûr qu'il défend ainsi la cause de la Paix inséparable de la cause de la démocratie.* »

II. — Réunion du COMISCO (18 et 19 Mars à Hastings).

Délégués du Parti : Guy MOLLET, GRUMBACH.

III. — Grèce. - Elections.

Mandat est donné au Secrétariat Général d'adresser le salut de la S.F.I.O. au Parti Socialiste Grec.

IV. — Résolution concernant la Sécurité Sociale.

Après avoir examiné le projet élaboré par le Groupe d'études de la Sécurité Sociale, mandat est donné à GAZIER de le mettre au point en tenant compte des observations et suggestions présentées.

Entr'aide Ouvrière Française

L'E. O. F. NE PRATIQUE PAS LA BIENFAISANCE...

...mais la Solidarité

Œuvre Internationale de Secours au Service du Socialisme

C'est un appel pressant à la solidarité ouvrière et socialiste que l'Entr'Aide Ouvrière Française lance aujourd'hui à tous les hommes et les femmes, conscients de la communauté qui doit lier tous les travailleurs, tant manuels qu'intellectuels.

L'Entr'Aide Ouvrière Française a déjà, par ses propres moyens, apporté pour plus de 8 millions de secours; mais les circonstances présentes (grève, lock-outs, etc...), en multipliant les besoins, dépassent malheureusement ses ressources propres.

AIDEZ-NOUS

à

SAUVER

Les enfants.

Les vieillards, victimes innocentes et sans défense.

Les Réfugiés politiques qui, se souvenant que la France est et veut demeurer le « Pays de la Liberté », sont venus nous demander asile et assistance.

COMMENT ? EN PARRAINANT :

— L'envoi de **COLIS** de secours.

— Le départ en **COLONIE DE VACANCES** des enfants qui s'étiolent dans les villes aux logis surpeuplés et insalubres.

— L'hébergement de **REFUGIES POLITIQUES.**

Il suffit pour cela de nous envoyer, soit par chèque postal 7081-60 PARIS, soit par chèque bancaire, la somme correspondant aux parrainages pour lesquels vous souscrivez et les noms, adresse des filleuls que vous parrainez. Au cas où vous n'auriez pas de filleul à nous désigner l'Entr'Aide Ouvrière Française vous en désignera un parmi les nombreuses demandes en instance qu'elle possède.

Consultez par ailleurs nos prix de colis, séjours en Colonie de vacances et hébergement de réfugiés et utilisez, pour nous transmettre les noms et adresses de vos filleuls, notre imprimé spécial.

Nous soumettons ci-dessous à nos souscripteurs désirant parrainer enfants, vieillards, malades, soldats ou réfugiés, quelques moyens pratiques d'aide :

1° COLIS DE PARRAINAGE

Colis Enfant ..... Prix 600 Francs

Comprenant :
1 boîte de confiture,
2 boîtes de lait condensé sucré,
2 paquets de biscuits,
2 plaques de chocolat,
1 boîte cacao 1/2 kg.

Colis Vieillard ..... Prix 700 Francs

Comprenant :
Café grillé 1/2 livre,
2 plaques de chocolat,
1 boîte de lait condensé non sucré,
1 pain d'épices 1 kg.,
1 kg. sucre raffiné,
1 kg. flocon d'avoine,
10 bouillons Kubs.

Colis Malade ..... Prix 630 Francs

Comprenant :
2 paquets de biscottes,
1 boîte de lait condensé non sucré,
1 boîte de lait condensé sucré,
2 paquets biscuits,
500 grammes de miel.

Colis Soldat ..... Prix 450 Francs

Comprenant :
2 plaques de chocolat,
1 pain d'épices 1 kg.,
2 boîtes sardines,
2 boîtes de pâté,
1 boîte de confitures,
1 paquet de biscuits.

Colis Réfugiés ..... Prix 1.000 Francs

Comprenant :

2 boîtes corned-beef,
30 bouillons Kubs,
2 kg. de pâtes,
2 morceaux savon ménage 400 grs,
1 kg. sucre raffiné,
1/2 livre café grillé.

Ces prix s'entendent colis rendus en France métropolitaine, sauf dans quelques localités où l'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE ne compte pas de correspondant.

2° SEJOUR EN COLONIE DE VACANCES

300 Frs par jour et par enfant.

Concernant ce genre de parrainage, le séjour minimum en colonie de vacances étant de 15 jours, le parrain ne pourra désigner son filleul que si son versement comprend un minimum de 15 jours soit : 4.500 francs.

Toutefois l'E.O.F. groupera toutes souscriptions inférieures à cette somme et désignera aux parrains un filleul parmi les nombreuses demandes qu'elle a en instance.

3° HEBERGEMENT DE REFUGIES

1.400 Francs par semaine et par Réfugié.

Comme indiqué au paragraphe ci-dessus, l'E.O.F. se charge de grouper les parrainages lorsqu'ils sont inférieurs à cette somme.

RECOMMANDATION IMPORTANTE.

Tous versements doivent être fait :
Soit au Compte courant postal 7081-60 Paris.
Soit par chèque au nom de l'E.O.F. Paris.

AUX ÉLUS MUNICIPAUX SOCIALISTES

La libre discussion du montant des salaires entre patrons et ouvriers risque, dans un certain nombre de cas, d'obliger les travailleurs a recourir à l'utilisation de leur arme naturelle : la grève.

« L'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE », fidèle à la mission qu'elle s'est donnée, se doit, en semblable circonstance, d'apporter son aide aux familles de grévistes.

Des appels ont déjà été lancés à la solidarité socialiste parmi tous nos camarades.

Mais un moyen efficace et rapide peut être utilisé par nos camarades maires et conseillers municipaux. C'est plus spécialement de celui-ci que nous désirons traiter dans le présent article.

Les règlements administratifs interdisant l'aide directe aux grévistes, susceptible d'encourager et de prolonger la grève, beaucoup de municipalités se sont vues dans l'impossibilité de manifester une solidarité agissante aux camarades en lutte.

Une formule peut toutefois être employée sans se heurter aux règlements administratifs, c'est celle qui consiste, pour la municipalité, à secourir les victimes innocentes de la grève que sont les enfants de grévistes.

« L'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE », spécialisée dans le secours immédiat, a créée un service de « Colis de parrainage » qui peut parfaitement être utilisé par les municipalités.

La municipalité, après avoir voté le crédit de secours aux enfants, parrainerait, par l'intermédiaire de l'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE, l'envoi de colis de vivres de première nécessité, envoi qui serait fait sans frais au nom de cette municipalité.

Pour réaliser matériellement ce parrainage il suffira à chaque municipalité de transmettre à « l'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE », « Service de colis de Parrainage » — 50, rue de Rivoli, Paris (4°) —, la liste des enfants à secourir et l'engagement de paiement du montant des colis auxquels elle souscrit.

La composition et le prix des colis « type » dont nous disposons sont actuellement adressés à nos camarades des Municipalités, aux Fédérations et Sections, également par le truchement du présent bulletin.

Nous pensons qu'il était nécessaire, dans le cadre de l'effort général de solidarité que les circonstances nous imposent, de signaler à nos maires et conseillers municipaux une possibilité d'action qui ne leur était peut-être pas encore apparue.

NOS COLONIES DE VACANCES

En vue de permettre aux enfants des villes, qui s'étiolent dans des logis surpeuplés et insalubres, de profiter à la période des vacances d'un séjour au grand air, « l'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE » s'est inquiétée de créer et d'organiser un certain nombre de colonies de vacances.

Deux cents places sont actuellement réservées aux Fédérations dont les moyens financiers ne leur permettent pas d'organiser par elles-mêmes des colonies.

Par ailleurs, nous pensons mettre à la disposition de nos camarades, d'ici quelques jours, une colonie de vacances située au bord de la mer, une seconde à la montagne et une troisième au centre de la France, en Touraine.

Indépendamment de cette activité, l'E.O.F. souhaiterait qu'une liaison plus efficace existât entre toutes les colonies de vacances créées par nos Fédérations, de façon à permettre des échanges plus nombreux et aussi de tirer le maximum d'aide des pouvoirs publics.

« L'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE » se met à la disposition de toutes les Fédérations pour leur fournir tous renseignements utiles concernant les colonies de vacances.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SECTION D'ORGANISATION

●●●

LAICITÉ

QUESTIONNAIRE SUR LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT (1)

Si l'on voulait poser toutes les questions possibles et imaginables sur la réforme de l'Enseignement, il faudrait un volume.

Notre but est autre :

1° Donner un aliment à la réflexion de nos sections, qui parfois tournent un peu à vide.

2° Demander à la masse des travailleurs des directives générales qui orienteront l'action de nos spécialistes. Si des divergences de vues devaient apparaître, une telle consultation aurait du moins servi à souligner la nécessité de saisir un congrès des questions les plus controversées.

A. — Questions Préalables

1. — Etes-vous pleinement satisfait de l'éducation telle qu'elle est actuellement donnée en France ? Etes-vous au contraire partisan d'une réforme ?

2. — Doit-on se contenter d'une réforme valable pour la situation présente ou pour l'avenir immédiat, ou, au contraire, faut-il définir un idéal lointain, quitte à prévoir un certain nombre d'étages intermédiaires?

B. — Le Problème de l'Enseignement « Libre »

3. — Une réforme est-elle concevable qui ne toucherait pas au statut de l'enseignement « libre » ?

4. — Etes-vous partisan du maintien de l'enseignement « libre » ou du monopole qui le supprime, ou de la nationalisation, qui suppose l'intégration des maîtres de l'enseignements « libre », à condition qu'ils n'appartiennent pas à un ordre religieux et qu'ils présentent les diplômes nécessaires ?

La nationalisation (qui figure jusqu'ici dans le programme du Parti) doit-elle s'effectuer d'un seul coup, ou par étapes? par exemple en commençant par les communes de moins de 2.000 habitants et où l'école libre compte moins de dix élèves?

5. — Peut-on arriver à un régime de paix scolaire par entente avec les milieux confessionnels? Faut-il engager des pourparlers avec les éléments d'avant-garde du mouvement catholique, ou s'adresser directement au Vatican?

6. — Si une telle négociation vous paraît désirable, ne faut-il pas l'étendre à tous les problèmes irritants (concordat d'Alsace et de Moselle, régime des congrégations religieuses)?

7. — S'il apparaissait impossible d'introduire d'un seul coup notre régime scolaire en Alsace et en Moselle, quelles réformes jugez-vous particulièrement souhaitables dans les départements recouvrés ?

C. — But de l'Education

8. — Quel est le but de l'Education? Quelles qualités doit-elle développer dans chaque sujet ?

9. — Quelle place convient-il d'accorder, d'une part, à la formation de l'homme, d'autre part, à celle du travailleur?

L'Enseignement Technique a-t-il une valeur éducative? Sa place actuelle est-elle excessive ou insuffisante?

D. — Limites du « Scolaire »

— Jusqu'à quel âge doit se poursuivre pour tous l'école proprement dite? L'âge de 18 ans, prévu dans la réforme Langevin, vous paraît-il acceptable? A titre de transition, peut-on prolonger jusqu'à 15 ans la scolarité obligatoire?

— Même à l'âge scolaire, quelle place doit conserver la vie familiale, la vie religieuse, l'éducation sociale par les mouvements de jeunesse? Comment concevez-vous l'action de chaque groupement chargé de l'éducation parascolaire?

— Notre régime de l'internat est-il satisfaisant? Comment l'améliorer?

— Comment pourrait-on faire vivre, par delà l'école, une véritable culture populaire?

E. — Structure et contenu de l'Enseignement

— Faut-il garder les trois niveaux actuels : 1er Degré, 2e Degré, Supérieur? Ou faut-il diviser autrement?

— Etes-vous partisans des examens? Ou faut-il s'efforcer de les éliminer par le jeu des livrets scolaires? Comment faut-il concevoir ceux qui subsisteront? Lesquels faut-il conserver?

— Faut-il faire des classes spéciales d'anormaux, d'arriérés, d'élèves exceptionnellement doués ?

(1) Adresser les réponses à P. GIRAUD, 6, rue du Général-Molleterre (16e).

— Que vaut la distinction actuelle en enseignement classique, moderne et technique ? Faut-il maintenir les cours complémentaires et les Ecoles Normales ?

— Si cette distinction est maintenue, faut-il prévoir des classes de rattrapage pour permettre le passage d'une section à l'autre ?

— Comment doit s'opérer l'orientation des enfants ? Faut-il la confier à la famille ou à des spécialistes ?

— Faut-il associer les parents à l'Education ? Jusqu'à quel point ?

— Faut-il associer les enfants eux-mêmes à la vie de l'école ? Ou faut-il employer des méthodes de discipline autoritaire ?

— Y a-t-il du surmenage en classe ou la maison ? Peut-on alléger programmes et horaires ?

— Quelles doivent être la longueur et la place des vacances scolaires ? Quelles sont vos idées sur les colonies de vacances ?

— Y a-t-il des disciplines injustement négligées? Quelle place accordez-vous aux exercices physiques, à l'art ménager, à l'éducation sexuelle?

— Faut-il maintenir les langues mortes (latin et grec) dans le 2e degré ou les réserver à quelques spécialistes au niveau de l'enseignement supérieur?

— Que pensez-vous de l'étude de l'espéranto ? Des langues et patois locaux?

— Avez-vous une idée sur les « classes nouvelles » dans l'enseignement du 2e degré ?

— Comment peut-on concevoir l'organisation de l'enseignement agricole ?

— Comment aboutir à la scolarisation rapide des territoires d'Outre-Mer?

— Quelles modifications devraient être apportées aux programmes et aux méthodes métropolitaines ?

F. — Les Moyens

— Quelles sont vos idées en matière de constructions scolaires, ampleur de l'effort à accomplir, ressources possibles, usage du préfabriqué, vastes écoles intercommunales avec ramassage des enfants, etc... ?

— Comment opérer le recrutement des maîtres? Quelles garanties exiger d'eux? Faut-il porter l'accent sur leur valeur pédagogique plutôt que sur leur culture personnelle? Convient-il de multiplier les inspections?

— Comment peut-on permettre aux enfants pauvres de continuer leurs études? Quel doit être le régime des bourses? Faut-il prévoir un « manque à gagner » ?

— L'Education Nationale peut-elle être dispersée à travers différents ministères? Ou faut-il au contraire tenter de réaliser un grand ministère fortement centralisé? Quelle devrait en être la structure?

NOS GROUPES SOCIALISTES D'ENTREPRISES

Refaire nos Groupes

La renaissance du syndicalisme libre a porté un coup à nos groupes socialistes d'entreprises. Nombre de nos camarades considèrent qu'ils ont perdu leur raison d'être depuis la scission syndicale.

Un tel argument saurait naître seulement dans l'esprit de ceux qui n'avaient pas compris déjà, à l'époque de leur prospérité, le rôle de nos G.S.E. J'admets que dans certains cas nos groupes ont été, avant la scission, le refuge de nombreux militants syndicalistes qui ne trouvaient plus d'air pur à la C.G.T. communisée et qui les rejoignaient pour rester organisés sur le plan de l'entreprise dans des groupes, où une saine conception de la démocratie garantissait la liberté de discussion. Mais nous-mêmes, et tous les responsables nationaux des G.S.E. avec nous, n'avons jamais cessé de lutter contre une tendance fâcheuse et inacceptable à considérer nos groupes comme des organismes susceptibles de se substituer à l'organisation syndicale.

Le groupe socialiste d'entreprise est et doit uniquement rester le moyen d'expression et le moyen d'action sur le lieu même du travail d'un PARTI qui se définit, dans ses statuts, « organisation politique du prolétariat... »

Ce moyen d'action doit redevenir l'une des armes les plus efficaces de notre Parti. L'ouvrier ou l'employé passent au bureau et à l'usine la plus grande partie de leur vie active, c'est là que leur camarade de travail militant du Parti les touche facilement, c'est là qu'il peut trouver l'occasion de discuter avec eux le plus utilement. L'action syndicale est une forme nécessaire, importante de l'action ouvrière, l'action politique en est une autre aussi nécessaire, aussi importante. On ne doit pas nuire aux syndicats en développant la propagande du Parti. Mais, respectueux de l'autonomie des organisations syndicales, il nous incombe dans d'autres organisations, avec d'autres moyens, de préparer la classe ouvrière à la tâche politique qu'elle doit assurer sous peine de perpétrer le régime d'exploitation du salariat qu'elle connaît.

Au R.P.F., qui a tenté de développer ses groupes d'usines, au Parti communiste qui, par les hommes de ses cellules, sur tous les chantiers et dans toutes les entreprises, tente de raidir ses efforts, les militants socialistes doivent répondre.

Nous ne manquons pas d'hommes, il faut à chacun savoir confier sa tâche. Si nos sections savent se préoccuper de la constitution et de l'animation de chaque groupe capable de vivre dans leur localité, elles verront

s'offrir à elles des bonnes volontés méconnues; elles verront se lever des énergies nouvelles. Nous avons des jeunes à former, des timides à réveiller, qu'il faut tous lancer dans la bataille. A ceux qui dupent la classe ouvrière, aux malheureux qui, trompés eux-mêmes, tentent d'entraîner leurs frères et dont les efforts, s'ils étaient couronnés de succès, assureraient en définitive le règne des plus dures tyrannies, le seul parti démocratique de la classe ouvrière doit opposer partout ses hommes. Il doit le faire par ses G.S.E. à l'endroit meme où le prolétariat « trime pour gagner sa croûte ». Là est d'ailleurs son véritable terrain de lutte. C'est là qu'en instruisant, en créant les moyens de la lutte politique pour l'émancipation de l'homme, il doit mettre en déroute tous ses adversaires.

Georges BRUTELLE,
Secrétaire général adjoint.

LA COOPÉRATION

DEVENONS COOPERATEURS

La déclaration de principe, adoptée le 24 février 1946, à Paris, par l'Assemblée Nationale du Parti ayant pouvoir de Congrès, stipule que le but du Parti Socialiste (S.F.I.O.) est de libérer la personne humaine de toutes les servitudes qui l'oppriment.

Or, s'il est une servitude qui opprime particulièrement la classe ouvrière, c'est bien celle de l'Economie. Depuis le retour à la liberté des prix surtout, les ouvriers se rendent compte qu'ils sont à la merci d'une bande de profiteurs qui les exploitent sans vergogne et ils se sentent, à tort d'ailleurs, à la fois impuissants et irresponsables devant la hausse des prix.

L'entente entre les producteurs et le lourd système de distribution actuel les écrase; ils ne peuvent contrôler l'économie; la démocratie n'existe pas sur ce plan.

Il est donc nécessaire que les ouvriers qui forment la grande masse des consommateurs secouent leur joug et s'affranchissent de cette oppression. Ils doivent, CAR ILS LE PEUVENT, contrôler l'économie.

La Coopération leur offre cette possibilité. Qu'ils deviennent coopérateurs et ils apprendront à s'occuper eux-mêmes de leurs affaires; ils deviendront leurs propres fournisseurs, ils consommeront des marchandises fabriquées par eux, pour eux et non plus dans l'intérêt de quelques-uns.

La Coopération est, en effet, un système économique qui base la production sur la consommation; partant de l'homme, elle permet aux hommes d'organiser l'économie pour le seul bien des hommes; elle leur donne de plus le sens de leur personnalité, car de l'effort de chacun dépend le bien-être de tous et, surtout, elle leur communique un sentiment profond de liberté. Un homme libre ne doit pas se contenter de nier toute dictature; il doit la rendre impossible.

Et quelle dictature que celle des puissances d'argent qui sont toujours nos maîtres!

Les Socialistes ont un impérieux devoir : celui d'anéantir ces puissances, et c'est là que nous, Femmes Socialistes, nous pouvons les aider efficacement. Nous avons pour cela une arme terrible, capable de soulever tous les obstacles : c'est notre panier à provisions.

Est-il admissible, mes Camarades, alors que nous nous plaignons constamment, et avec juste raison, de notre pouvoir d'achat réduit, que nous réclamons sans cesse un réajustement convenable des traitements et salaires, que nous nous heurtons toujours à un mur d'argent, que nous allions, sans nous en rendre compte peut-être, et c'est là ce qui est le plus grave, consolider ce mur nous-mêmes en apportant des pierres au système capitaliste.

Au contraire, si nous agissons vraiment en Socialistes, si nous fréquentons assidûment la boutique « Coop », si nous lui apportons toutes nos possibilités d'achat, quelle force nous nous donnerions à nous-mêmes; nous deviendrions assez puissants — l'exemple de la Suède le prouve — pour lutter contre les trusts.

Et n'oublions pas que toutes les guerres ont une origine économique; tant que le système capitaliste règnera, il ne pourra en être autrement. La Coopération est un merveilleux instrument de Paix, supprimant les stocks, les profits, les rivalités, elle ne vise que le seul bien des hommes. Obéissons donc toutes et tous à l'article 6 des Statuts du Parti et nous hâterons l'avènement de l'ère pacifique et prospère vers laquelle nous tendons tous.

Femme Socialiste, rappelle-toi toujours ceci :

Quand tu vas à ta Coopérative, tu n'achètes pas seulement, tu construis.

A. LAVARTE,
Responsable Fédérale de l'Aisne,
Présidente de la Guilde Nationale
des Coopératrices.

JEUNESSES SOCIALISTES

COMITE NATIONAL

Réunion des 21 et 22 Janvier 1950

12, Cité Malesherbes, Paris (9e)

Pour la première fois, depuis 1947, ce Comité National des Jeunesses Socialistes a adopté les méthodes de travail utilisées pendant nos Congrès c'est-à-dire :
— réunions plénières pour ouvrir et terminer le C.N.
— réunions de commissions sur les problèmes particuliers.

I. — Examen de la Situation Générale du Mouvement.

(rapport présenté par Daniel LIGOU.)

Les camarades trouveront ci-dessous un résumé succinct de quelques points de ce rapport :

1° *ENTENTES REGIONALES.*

Certaines Fédérations sont assez puissantes pour grouper en leur sein toutes les activités que l'on peut pratiquer dans un mouvement. Mais ailleurs, et particulièrement dans les Fédérations méridionales, nous avons groupé certaines activités, éducatives comme dans la région toulousaine, de Sports et Loisirs comme dans le Bas-Languedoc.

a) *Actuellement fonctionnent quatre ententes ayant ce caractère :*
— « Centre Sud-Ouest » (Bordeaux Limoges).
— Bourgogne — Franche-Comté.
— Région Toulousaine.
— Languedoc — Méditerranée.

b) *Deux autres sont en voie de constitution :*
— Le Centre (Cher, Nièvre, Allier, Puy-de-Dôme).
— L'Ouest (autour de la Charente-Maritime).

c) *D'autres sont envisagées :*
— L'Est (Alsace-Lorraine).
— Le Dauphiné (autour de l'Isère).
— La Provence (autour de Marseille et Nice).

2° *FEDERATIONS CREEES DEPUIS LA CONFERENCE NATIONALE DE ROUBAIX.*

Charente-Maritime - Lot - Ariège - Côte-D'Or (Ces Fédérations ont effectué des commandes de matériel).

II. — Les Décisions du Comité National.

1° *Conférence Nationale de* 1950 : La prochaine Conférence Nationale des J.S. se tiendra à LIMOGES (Haute-Vienne), au mois de juillet (la date en sera précisée ultérieurement).

2° *Orientation de politique générale.*

La Commission d'Orientation propose d'exploiploiter les thèmes de propagande suivants :

a) *Chômage et orientation professionnelle.*

b) *Logement et collectif à* 50 %.

c) *Enquête sur la vie en caserne.*

Un questionnaire sera envoyé aux Fédérations. Les Responsables Fédéraux orienteront le travail des responsables locaux.

Le résultat de ces enquêtes pourra être soumis au Comité Directeur, utilisé dans l'orientation de notre politique générale et, éventuellement, inséré au *Populaire-Dimanche* et dans *Jeune Militant.*

3° *Educations : Stages.*

3 stages sont d'ores et déjà prévus pour cette année :
— 16 au 31 juillet à FREVENT ou STELLA-PLAGE (Pas-de-Calais).
— Du 1er au 15 août à AXAT (Aude).
— Du 16 au 31 août à HOULGATE (Calvados).

Pour tous renseignements, s'adresser à :
Roger BIENFAIT, 29, rue de Lens, ARRAS (P.-de-C.).

A NOS CAMARADES ADULTES...

CIRCULAIRE N° 825 J.S. — 9 MARS 1950

Une récente circulaire, jointe à celle du Parti l'informant du nombre de mandats et de délégués de ta fédération dans nos Assises Nationales de 1950, *te rappelait la décision du Comité Directeur en date du* 19 *janvier* 1949 *de compter ensemble les prises des adultes et des jeunes et insistait sur le « manque à gagner » de ta Fédération, pour sa présentation, de n'avoir en son sein aucun mouvement vivant de J. S.*

Voilà pour l'aspect purement « pratique » de la question. Mais est-il nécessaire d'insister ici sur un autre aspect, plus lointain certes mais combien plus fécond, de ce problème ?

JAURES ne parlait jamais du socialisme comme d'une chose inerte. Il n'évoquait jamais l'eau stagnante des marais mais disait l'eau mouvante et claire des torrents rapides. Il ignorait le squelette de l'arbre mort mais parlait de la sève féconde irriguant et vivifiant le moindre rameau. Le Socialisme était pour lui matière vivante, en perpétuel renouvellement, en continus progrès. C'est dans son âge mûr qu'il sut, magistralement, léguer aux jeunes un éternel message.

Et cependant, il semble que notre Parti, se désintéressant des Jeunes, néglige son propre avenir. Qui oserait affirmer sérieusement que la tâche sera terminée quand, nos forces nous quittant, nous devrons abandonner le combat ? Aurons-nous su alors assurer « la relève » ? Est-il révolutionnaire le Parti qui se désintéresse des Jeunes ? Il ne peut, en tout cas, continuer de s'affirmer le défenseur de la classe ouvrière car ce sont en premier lieu les jeunes de cette classe qui ont le plus à souffrir des injustices révoltantes du régime capitaliste encore debout.

Et puis, n'est-ce pas avec fierté et avec un certain sentiment de sécurité des lendemains que nous voyons nos réunions publiques encadrées, nos affichages assurés, nos réunions de sections animées par des jeunes enthousiastes et « bagarreurs ».

Transfusons donc à notre Parti ce sang nouveau et vivifiant. Ta Fédération est peut-être de celles où les J. S. n'ont eu aucune vie propre au cours des années 1948 et 1949. En sera-t-il de même en 1950 ? Aucun des militants dévoués qui t'entourent n'a donc songé à assurer la continuité, la permanence du Parti ?

Il suffirait cependant que tu veuilles nous communiquer les nom et adresse d'un jeune camarade dynamique ayant qualité pour remettre en activité un noyau, une « cellule » première de jeunes dans ta Fédération. Nous l'aiderons alors de notre mieux et, avec ton appui, nul doute que nous n'aboutissions à d'heureux résultats.

Un seul militant actif pour demain et nous aurons remporté ensemble une belle victoire. Veux-tu t'associer à notre effort ?

Si oui, cherche un jeune, fais-nous le connaître et assure lui ton plus fidèle soutien comme nous lui assurerons le nôtre.

Si non, ne réponds par aucun geste à cette circulaire mais, de grâce, évite à l'avenir d'évoquer dans tes discours les « lendemains qui chantent », car les lendemains nous échapperont, à nous qui avons bien de la peine à forger de nos mains le présent.

A te lire,

Sentiments fraternellement socialistes.

Pour le Bureau National H.-F. MALACRIDA,
des Jeunesses Socialistes, Membre du Comité Directeur,
Guy AUZANNEAU. Délégué du Parti aux J.S.

APPEL LANCE A LA TRIBUNE DU CONSEIL NATIONAL DES 25 ET 26 FEVRIER PAR LE BUREAU NATIONAL DES J. S.

Les Jeunesses Socialistes saluent leurs aînés en leur Conseil National.

Elles expriment aux camarades du Parti leur solidarité socialiste dans les combats qui s'engagent pour le triomphe de notre cause.

Elles désirent pouvoir, à leur place et conformément au rôle qu'elles s'assignent, en accord avec tout le Parti, apporter leur contribution à la réalisation des objectifs à atteindre. Pour ce faire, elles rappellent la nécessité pour les adultes non seulement de comprendre les jeunes mais aussi de les aider et autrement que par des encouragements.

Les Jeunesses Socialistes ont lancé un organe de presse « Le Jeune Militant » qui a besoin pour vivre et se parfaire, pour devenir l'arme efficace dont elles ont besoin, pour faire pénétrer les idées socialistes dans la masse des jeunes travailleurs, de l'aide sans réserve des adultes.

Les J.S. invitent leurs aînés à faire autour d'eux le plus grand nombre possible d'abonnements au « Jeune Militant ».

ABONNEMENT : 6 mois .... 50 francs
1 an ..... 100 francs

Somme envoyée à P. MAUROY,
12, Cité Malesherbes - Paris (9e)
ou versée au C.C.P. : 5985-50 Paris

Aux Trésoriers Fédéraux Jeunes

Appel du Trésorier Général des J. S.

Nous connaissons la situation financière difficile, pour ne pas dire plus, que connaissent nos Trésoreries Fédérales Jeunes.

Nous avons conscience également que le matériel envoyé depuis le début de l'année ne peut nous être entièrement réglé à la fin de ce premier trimestre.

Cependant nous faisons un **pressant appel** à chaque trésorier fédéral jeune pour qu'il nous fasse parvenir, aussi promptement qu'il lui sera possible, **un acompte sur les dettes de matériel 1950.**

Il est temps également de penser à régler le solde des **dettes 1949,** solde qui pèse très lourdement sur la Trésorerie Centrale et qu'il faut nous éviter d'alourdir encore par la nécessité d'envoyer de nombreuses lettres de rappel.

Le Bureau National, malgré l'aide importante du Se-

crétariat Général du Parti, doit faire face à d'impératives dépenses de fonctionnement. Des économies sévères ont certes été pratiquées, mais certains postes du budget sont désormais incompressibles.

Songez que votre Bureau National doit vivre en attendant vos premiers subsides et qu'il ne peut interrompre sa tâche, faute de moyens.

Etalez vos versements sur l'année entière, par l'envoi d'acomptes au fur et à mesure de vos possibilités, et commencez sans plus tarder.

A l'avance, le Bureau National vous en remercie.

Guy AUZANNEAU,
Responsable du B. N.

Ch. CAILLIERET,
Trésorier des J. S.

Au Tableau d'Honneur

1° *Fédérations ayant totalement liquidé leurs dettes* 1949 :

Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Aude, Aveyron, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Isère, Loire, Loire-Inférieure, Manche, Marne, Nord, Oise, Sarthe, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Somme.

2° *Fédérations ayant, en outre, versé un acompte sur les prises de matériel de cette année :*

Basses-Alpes, Côte-d'Or, Creuse, Isère, Loire-Inférieure, Oise, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Somme.

Certaines Fédérations, ne remplissant pas les conditions indiquées ci-dessus, méritent cependant d'être citées pour les efforts faits en 1949 *et début* 1950 :

Ardennes, Gard, Gironde, Hérault, Pas-de-Calais.

CAMP INTERNATIONAL DE STOCKHOLM

Le Camp International de vacances de l'U.I.J.S. (Union Internationale des Jeunesses Socialistes) se tiendra l'été prochain en Suède où se trouveront rassemblés plus de 15.000 J. S. venus de tous les pays.

1° Durée du camp.

12 au 19 juillet 1950. Cependant le camp sera ouvert trois jours avant et trois jours après les dates mentionnées ci-dessus, pour permettre aux camarades qui le désireraient de visiter en toute tranquillité les environs de Stockholm. Eventuellement, les camarades pourront prolonger leur stage.

2° Lieu du camp.

SKARPNACK, dans la banlieue sud de Stockholm. Les communications ferroviaires et routières avec le centre de Stockholm sont excellentes.

3° Frais de déplacement et de séjour.

a) *déplacement :*

Par chemin de fer

Paris-Stockholm, aller et retour, 3e classe : en gros, 20.000 francs (sans tenir compte des réductions éventuelles, notamment celle de 20 % pour les billets collectifs).

Par avion

Paris-Stockholm, aller et retour (durée limite du voyage 15 jours), par la S.A.S. (Scandinavian Ailene Syctem) 43.000 francs par personne.

Ce prix pourrait être diminué dans des proportions qui nous sont encore inconnues si nous réussissions à grouper 15 Camarades, ayant les moyens financiers de prendre l'avion, car nous pourrions dans ces conditions envisager un avion réservé à nous seuls.

Par bateau

Nous envisageons les possibilités d'effectuer le voyage par bateau au départ d'un port de la mer du Nord et jusqu'à Stockholm. Toutes instructions utiles seront données dès que nous aurons de plus amples précisions, mais il est évident que si les prix, demandés pour ce moyen de transport, étaient moins onéreux que ceux pratiqués par la S.N.C.F., il y aurait intérêt à utiliser le bateau sur une grande échelle.

Par route

Certains Camarades, qui ont déjà pratiqué l'Auto-stop, envisageront sans doute de gagner Stockholm individuellement. Nous tenons toutefois à préciser qu'ils sont dans l'obligation de nous donner toutes indications utiles sur leur déplacement et de nous retourner la fiche de renseignements jointe.

Nous donnerons, dès que nous en aurons connaissance et si cela est possible, des indications sur les différents relais routiers susceptibles de transporter les Camarades au moindre frais.

b) *Séjour :*

Hébergement

Les frais d'hébergement se montent à 7,50 couronnes suédoises par participant et pour toute la durée du camp, soit, sur la base de 68 francs (taux de change en date du 15 février), environ 520 francs.

Coll. Fédération Jaurès

Nourriture

Les frais de nourriture ne dépasseront certainement pas 4 couronnes par participant et par jour, soit 272 francs par jour environ. On servira du cafe et des sandwiches, ainsi que deux repas chauds. Toutefois, les camarades auront la possibilité de préparer leurs repas eux-mêmes.

Equipement

Chaque camarade devra apporter 1 cuillère, 1 couteau, 1 fourchette, 1 assiette et 1 gobelet.

Couchage

Les participants ne possédant pas de tente pourront coucher sous des tentes à 10 personnes, que nos Camarades suédois mettront à leur disposition, mais il va sans dire que les Camarades qui possèdent des tentes pourront en faire usage. Il est recommandé de se munir de couvertures et de matériel de couchage.

Passeport

Chaque Camarade devra être porteur d'un passeport individuel. Il n'y a pas de visa pour la Suède.

En bref : Le stage de 13 jours au camp de Stockholm s'élèvera environ à :

Transport (avec réduction S.N.C.F.)	16.000 Frs
Hébergement	520 Frs
Nourriture (13 jours)	3.536 Frs
Soit au total	20.056 Frs

Nous connaissons fort bien vos difficultés, et nous savons que cette somme est très élevée. Mais nous espérons que, d'ici très peu de temps, nous pourrons vous indiquer des diminutions successives sur les frais de transport.

Nous devons dès maintenant prendre nos dispositions pour qu'un grand nombre de Camarades puissent se constituer le « pécule de vacances » qui leur permettra d'aller à Stockholm et leur évitera d'avoir à faire, juste avant le départ, un effort financier lourd à supporter.

En conséquence, nous vous proposons d'effectuer *régulièrement des versements successifs* au C. C. P. 59.8550, « Jeunesses Socialistes », 12, Cité Malesherbes, Paris (9e). Les sommes que vous utiliserez pour votre camp de Stockholm seront ainsi bloquées à votre nom jusqu'au 1er juillet 1950. En cas de non-participation au camp les fonds seront évidemment reversés à leur propriétaire. (Il sera utile de préciser sur le talon de versement, du C.C.P. et à chaque versement : « Camp de Stockholm », le nom, l'adresse, le mandat du versement et son ordre (1er, 2e, 3e, etc...)

Nous n'avons qu'un seul souci : vous assurer au meilleur prix possible un agréable séjour en Suède. Nous ferons l'impossible pour limiter les frais au maximum.

4° Le camp est ouvert.

— à tous les membres des Jeunesses ou des Etudiants Socialistes;
— à tous les membres des organisations d'Auberges de Jeunesses, des Maisons Internationales de Jeunes, — à tout camarade sympathisant, — sous réserve que celui-ci communique aux « Jeunesses Socialistes » la fiche de renseignements jointe dûment remplie;
— accepte de se plier à la discipline consentie au sein de la délégation française, conduite par les responsables des Jeunesses;
— accepte de se plier à la discipline du camp, pendant la durée du séjour.

Demander les fiches de renseignements aux

JEUNESSES SOCIALISTES
12, Cité Malesherbes, Paris (9e).

Journée Léo LAGRANGE

La journée *Léo LAGRANGE* qui, l'été dernier a connu un succès relativement important, prend cette année un caractère officiel : *La République rend un solennel hommage* à l'un de ses ministres mort au champ d'honneur.

Cette Journée commémorera le 10e anniversaire de la mort de Léo LAGRANGE. C'est à la République qu'il appartient de commémorer le souvenir de ce Ministre de la République.

C'est l'année favorable pour lancer une souscription nationale pour un Monument qui sera érigé au sein de l'Institut National des Sports dont Léo LAGRANGE posa la première pierre en 1936.

Le 9 juin : Anniversaire de sa mort : Commémoration en Sorbonne. Concours de Chorale. Audition de quelques disques de Léo LAGRANGE. Musique de la Garde Républicaine. Restitution de l'atmosphère de 1936.

Frappe d'un médaillon à la Monnaie. Emission d'un timbre.

Le deuxième dimanche de juin sera la Journée Nationale de la Jeunesse (date pouvant être reprise tous les ans).

1° SUR LE PLAN SPORTIF.

Création au Brevet Sportif Populaire d'une Promotion Léo LAGRANGE.

Création d'un relais qui partirait du lieu où il fut tué pour aller jusqu'à BOURGS-S/-GIRONDE, en donnant des responsabilités à chaque département. Le relais sera suivi par une camionnette de l'armée.

Le Jeudi 8 : Grand Rassemblement scolaire et universitaire au Vélodrome de Vincennes.

Le Dimanche 11 : Rassemblement de plein air dans l'Ile de PUTEAUX avec rallye de canoës, cayacs, feux de camps...

2° DU POINT DE VUE CULTUREL.

— *Une exposition* dans le Hall de la Direction de la Jeunesse et des Sports.
— Séance de la Sorbonne, radiodiffusée.

Mais les J. S. auront un rôle important à jouer dans l'organisation des diverses manifestations qui se dérouleront dans chaque département.

Sur le plan national vient de se créer une association « Les Amis de Léo LAGRANGE » dont le siège est 12, Cité Malesherbes.

Dès à présent, sans attendre que nous vous fassions parvenir les statuts de cette Association, constituez, en relation avec les adultes, des Comités Départementaux des « Amis Léo LAGRANGE », Comités départementaux dont le Bureau sera entièrement entre nos mains, dont vous ouvrirez les réunions aux Associations laïques, CLAJ, Ligue de l'Enseignement...

Ces Comités seront chargés, en relation avec les directions départementales de la Jeunesse, de l'organisation des manifestations sur le plan départemental.

Communiquez-nous, dès leur formation, les noms et adresses des membres du Bureau pour que nous puissions entrer en contact avec eux et leur faire parvenir toutes les directives utiles.

CALENDRIER DES CAMPS DE VACANCES

I. — SUEDE.

Camp international organisé par l'U.I.J.S. à Stockholm du 12 au 19 juillet.

(Voir chapitre CAMP de Stockholm)

II. — ALLEMAGNE.

Du 15 juillet au 15 octobre à ELMSTEIN — LUDWIGSHAFEN — MAINZ — NEUSTADT. Ces camps sont organisés par les Faucons Rouges de la région de Ludwisgshafen. Des conditions de séjour très intéressantes (prix inférieurs à ceux pratiqués dans les camps en France) seront faites aux participants français.

Trois séjours collectifs d'une durée de 10 jours sont prévus :

— du 16 au 25 juillet,
— du 26 juillet au 4 août,
— du 5 au 14 août.

Les Camarades auront toute possibilité de prolonger leur séjour en Allemagne ou de partir en dehors des dates indiquées.

III. — FRANCE.

— COAT ERMIT (Côtes-du-Nord)
— AXAT (Aude)
— STELLA PLAGE (Pas-de-Calais)

Les prix de séjour dans ces camps de vacances seront communiqués ultérieurement, ainsi que les camps de vacances organisés par les diverses sections de l'U.I.J.S. qui pourraient nous être signalés.

ÉTUDIANTS SOCIALISTES

Échange Internationaux

Nos camarades allemands de MANHEIM nous font part de leur désir de procéder, au cours de l'été prochain, et en particulier en juillet et en août, à des échanges de J. S. et d'E. S.

Leur préférence irait à un séjour en famille, ceci leur permettant, pensent-ils, des contacts plus étroits et plus féconds avec notre pays.

D'autre part, les dirigeants socialistes de MALINES désirent procéder à un échange d'écoliers et d'étudiants âgés de 16 à 18 ans pour une durée à déterminer (15 jours par exemple).

Il faudrait donc que vous envisagiez quelles sont les possibilités de votre côté et que vous nous communiquiez, le plus rapidement possible, l'adresse des camarades intéressés par ces propositions, en précisant si la localité habitée par ces camarades est administrée par un maire socialiste.

Pour tous renseignements, s'adresser aux
ETUDIANTS SOCIALISTES,
12, Cité Malesherbes, Paris (9e)

RENCONTRE INTERNATIONALE DE PAQUES

L'Entente Régionale J.S.-E.S. constituée lors de notre Rencontre Internationale de Grenoble, organise à Pâques son premier stage d'Etudes.

L'organisation matérielle a été confiée à nos camarades allemands (Sozialistischer Deutscher Studentenbund), et le stage se tiendra en zone française d'Allemagne. Sa durée est fixée à 10 jours, du 6 au 17 avril.

1° Lieu de séjour.

La Rencontre aura lieu dans une ville du PALATINAT : à BAD-DURKEIM.

Plusieurs excursions, dont une à SPIRE, sont d'ailleurs prévues par les organisateurs.

2° Voyage.

Départ de Paris, passage par FORBACH et SHESFFERSTAD :

a) *Prix aller et retour.* — 3.000 francs (compte tenu des réductions sur les billets collectifs pour les parcours français et allemand).

b) *Prix du séjour.* — 4.000 francs pour 10 jours (y compris les frais occasionnés par les excursions).

c) *Règlement.* — Les frais de séjour et de voyage, soit : 7.000 francs, devront nous être réglés par versement à notre C.C.P. ETUDIANTS SOCIALISTES, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e) N° 6886-12.

d) *Passeport.* — Les camarades participant a ce stage devront être munis d'un passeport individuel.

e) *Visa.* — Le visa nécessaire à l'entrée en zone française sera obtenu collectivement.

Vous recevrez sous peu des feuilles de renseignements qui devront être remplies par chaque participant au stage et devront nous être retournées au moment de l'inscription.

3° Inscriptions.

En raison des délais nécessaires à l'obtention du visa collectif, les inscriptions devront nous parvenir, accompagnées de la feuille de renseignements mentionnée plus haut, avant le 31 mars à l'adresse suivante :

JEUNESSES et ETUDIANTS SOCIALISTES
12, Cité Malesherbes, PARIS (9e).

COMMISSION NATIONALE FÉMININE

Des sous-commissions d'étude et de travail ont été créées :

	Responsables
Commission du travail féminin	Berthe FOUCHERE
Commission de la Coopération	Madeleine BRAS
Commission de la Santé Publique	Sara WEIL-RAYNAL
Commission de l'Enfance	Juliette MENARD
Commission Juridique	Betty BRUNSCHWIG

Nos Camarades des Fédérations qui s'intéressent à l'activité de ces Commissions doivent nous en informer. Des questionnaires leur seront envoyés et chacune fera le travail de réflexion, de recherches, d'enquête que nécessite l'examen des problèmes à étudier.

Cdt Fondation Jean Jaurès

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

BONNEAU

contre

FEDERATION DE L'AISNE

SENTENCE

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 19 janvier, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le Citoyen Marcel *BONNEAU*, ancien Conseiller Général, a régulièrement interjeté appel d'une sentence de la Commission fédérale des Conflits de l'AISNE, en date du 16 mai 1949, qui a prononcé son exclusion du Parti,

Considérant qu'il est établi par les pièces du dossier et par les aveux de l'intéressé, que *BONNEAU*, non investi par les organismes fédéraux a été candidat aux dernières élections cantonales sous une étiquette politique autre que celle de Socialiste S.F.I.O. Qu'il a publié dans l'organe d'un autre parti, un article hostile à la position prise par le Parti Socialiste sur un problème politique. Que ces faits constituent une infraction grave à la discipline,

Considérant que la Commission fédérale des Conflits de l'AISNE a exactement apprécié les faits qui lui étaient soumis et fait une juste application des dispositions de l'article 54 des statuts,

Par ces Motifs :

La Commission Nationale des Conflits confirme la sentence fédérale du 16 mai 1949 et dit que le Citoyen *BONNEAU* est exclu du Parti à compter de cette date.

LY-VINH-KHUON (Cochinchine)

contre

HOANG-VAN-CO (7e Section Seine)

SENTENCE

La Commission Nationale des Conflits dans sa séance du 19 janvier 1950 a rendu la sentence suivante :

Considérant qu'à la date du 16 mars 1949, le Citoyen *LY-VINH-KHUON*, membre de la Fédération Socialiste de COCHINCHINE, a déposé une demande de contrôle, contre le citoyen *HOANG-VAN-CO*, membre de la 7e Section de PARIS, à raison d'une lettre en date du 7 mars 1949, adressée par celui-ci aux membres du groupe socialiste au Parlement.

Considérant que le 28 avril 1949, sous le couvert du Secrétaire Fédéral *GUEVALOT*, mais en contradiction avec les statuts, la Commission Fédérale des Conflits du Sud-Vietnam demandait au Secrétaire de la 7e Section de PARIS d'instruire la demande de contrôle formée par *LY-VINH-KHUON* et d'enquêter sur les accusations portées contre celui-ci par *HOANG-VAN-CO*.

Considérant que la Commission fédérale des Conflits de la Seine, a consacré plusieurs séances à l'instruction de cette demande de contrôle. Qu'en conclusion de ses travaux, constatant qu'elle se trouvait en présence de deux Camarades membres de fédérations différentes, la Commission Fédérale des Conflits de la Seine, par l'intermédiaire du Secrétaire Fédéral, a renvoyé le dossier au Secrétariat Général du Parti aux fins de transmission à la Commission Nationale des Conflits (art. 50 des Statuts).

Considérant qu'après examen du dossier la Commission Nationale des Conflits a convoqué devant elle le citoyen *HOANG-VAN-CO*. Que celui-ci a déféré à cette convocation.

Considérant qu'il a été établi que *HOANG-VAN-CO* a adhéré au Parti à une date postérieure à la Libération, qu'il a fréquenté très irrégulièrement les réunions de la 7e Section, restant ainsi en dehors de la vie active du Parti,

Considérant qu'il résulte des renseignements recueillis et de ses propres déclarations que *HOANG-VAN-CO* était dans la Métropole avant-guerre et qu'il y est demeuré pendant l'occupation. Qu'au cours de cette période l'activité de *HOANG-VAN-CO* s'est exercée dans des domaines assez divers. Qu'il apparaît à la Commission Nationale des Conflits que cette activité ne semble pas avoir préparé *HOANG-VAN-CO* contrairement à ce qu'il a pu penser, à une adhésion au Socialisme. Que son comportement général l'en a au contraire éloigné.

Considérant que les fonctions qu'il exerce à PARIS depuis quelques années et sur lesquelles il s'est longuement expliqué sont absolument incompatibles avec la qualité de membre du Parti Socialiste,

Considérant d'autre part, que s'il n'a pas été établi

que *HOANG-VAN-CO* ait communiqué sa lettre du 7 mars 1949 au journal *Climats*, ainsi qu'on le lui a reproché, il n'en reste pas moins qu'il a manqué de mesure dans les appréciations qu'il a portées à l'égard de certains membres du Parti.

En ce qui concerne *LY-VINH-KHUON*,

Considérant que si la Commission Nationale des Conflits n'a pu obtenir à PARIS des informations précises sur la personne de *LY-VINH-KHUON* auteur de la demande de contrôle, il semble résulter du dossier que celui-ci a exercé en INDOCHINE au temps de l'occupation japonaise des fonctions officielles qui doivent, après vérification, le faire mettre hors du Parti. Que d'autre part, *LY-VINH-KHUON*, sous le pseudonyme de « *NGUYEN-LAM-SON* » semble avoir participé au Viet-Nam à une propagande écrite et verbale absolument contraire aux intérêts du Parti.

Par ces Motifs :

La Commission Nationale des Conflits dit que le citoyen *HOANG-VAN-CO* est exclu du Parti à compter du 16 mars 1949, date de la demande de contrôle.

Dit, en outre, que la Fédération de COCHINCHINE devra adresser à la Commission Nationale des Conflits, sous le couvert du Secrétariat Général du Parti, toutes informations utiles sur l'activité réelle de *LY-VINH-KHUON* depuis 1940, et ce, dans un délai de trois mois.

MATTEI

contre

FEDERATION DU MAROC

SENTENCE

La Commission Nationale des Conflits dans sa séance du 19 janvier 1950 a rendu la sentence suivante :

Considérant que François *MATTEI* a régulièrement interjeté appel de la sentence rendue par la Commission Fédérale des Conflits du MAROC, en date du 7 mai 1949 qui a prononcé par confirmation d'une sentence précédente son exclusion du Parti,

Considérant que sur la demande de contrôle formée le 4 mars 1945 par la Section de CASABLANCA après un vote en Assemblée plénière, la Commission Fédérale des Conflits a rendu le 17 mai 1945, une sentence prononçant « l'exclusion provisoire » de François *MATTEI* du Parti Socialiste,

Considérant que cette décision a été prise sans que *MATTEI* ait été entendu, celui-ci ne pouvant comparaître devant l'organisme disciplinaire pour des raisons connues des membres de la Commission. Que la sanction prise à l'encontre de *MATTEI* n'est pas prévue par les Statuts du Parti adoptés le 24 février 1946, qu'elle n'existait pas davantage dans les Statuts précédents. Qu'ainsi, de ces deux chefs, la sentence fédérale du 17 mai 1945 doit être infirmée.

Considérant en outre, qu'un Congrès Fédéral tenu à PORT-LIAUTEY les 19 et 20 avril 1947, paraît avoir annulé la décision sus-rappelée, en contradiction également avec les Statuts du Parti,

Considérant que la sentence du 17 mai 1945 n'a pas été notifiée à *MATTEI* dans les délais normaux. Qu'elle ne paraît pas non plus avoir été notifiée au Secrétaire de la Section de CASABLANCA dont l'appelant était membre. Que c'est sans doute pour cette raison que *MATTEI* « provisoirement exclu » a continué à prendre ses timbres au cours des années suivantes jusqu'à la fin de 1948,

Considérant que la dite sentence n'a été notifiée au Secrétaire de la Section de CASABLANCA que le 22 avril 1949 seulement, après que la Commission Fédérale des Conflits réunie le 10 avril 1949 eut procédé à un nouvel examen de l'affaire *MATTEI*, contradictoirement avec l'intéressé,

Considérant que le 7 mai 1949, la Commission Fédérale des Conflits du MAROC, continuant son examen, décida que la sentence du 17 mai 1945 constituait « la chose jugée » à l'égard de *MATTEI*, les faits reprochés à celui-ci à l'origine étant maintenant établis et qu'en conséquence l'exclusion dont ce camarade avait été frappé provisoirement était définitive.

Considérant qu'après avoir relevé les diverses irrégularités qui caractérisent cette affaire et décidé d'annuler les décisions prises par la Commission Fédérale des Conflits du MAROC, la Commission Nationale des Conflits régulièrement saisie doit évoquer l'ensemble du litige.

Considérant que *MATTEI* a comparu devant la Commission Nationale des Conflits après avoir pris connaissance du dossier.

Considérant que *MATTEI* a été entendu contradictoirement avec *LEONETTI*. Qu'il résulte des explications fournies par ces deux Camarades que la sentence du 17 mai 1945 a été rendue à la suite des poursuites judiciaires dirigées contre *MATTEI* au début de ladite année.

Considérant que *MATTEI* s'est longuement expliqué sur les divers actes de cette procédure, qu'il déclare avoir entrepris une action en révision, basée, dit-il, sur des faux dont il aurait été fait usage contre lui devant les juridictions qui ont eu à connaître de son affaire.

Considérant que la Commission Nationale des Conflits n'a pas qualité pour apprécier les faits reprochés à *MATTEI* sur le plan judiciaire, mais qu'elle doit par contre rechercher si son attitude et son comportement au cours des dernières années ont ou n'ont pas porté préjudice au Parti dans les termes de l'article 54 des Statuts.

Considérant qu'il appert du dossier et des déclarations de *MATTEI* que celui-ci a exercé pendant un certain temps des fonctions officielles tout en continuant à s'intéresser à des affaires personnelles tributaires, à certains égards, des premières. Qu'il paraît surprenant qu'un militant averti comme *MATTEI* n'ait pas perçu

les inconvénients que pouvait présenter une telle situation tant sur le plan privé que sur le plan politique.

Considérant que c'est bien de cette situation que sont nées les mésaventures dont se plaint *MATTEI*. Que ces mésaventures, en raison de la suspicion qu'elles font peser, à tort ou à raison sur ce camarade, bien connu au MAROC où il a exercé d'importantes fonctions politiques ou syndicales ont incontestablement porté préjudice au Parti. Qu'enfin le cumul des fonctions, dont *MATTEI* s'est chargé apparaissent à la Commission Nationale des Conflits comme absolument incompatibles avec la qualité de membre du Parti Socialiste.

Par ces Motifs :

La COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS,

Annule les sentences fédérales en date des 17 mai 1945 et 7 mai 1949 rendues en contradiction avec les statuts,

Et après examen au fond,

Dit que *MATTEI* est exclu du Parti à la date du 17 mai 1945.

Camarades,

LA LIBRAIRIE-PAPETERIE

DES

MUNICIPALITÉS

13, Rue de Maubeuge -- PARIS-9e

est

VOTRE LIBRAIRIE

PASSEZ LUI TOUTES COMMANDES

Coll. Fondation Jean-Jaurès

L'ACTIVITE DE NOS ELUS

Les Camarades trouveront ci-dessous la liste des Camarades désignés pour siéger aux Commissions Générales des Assemblées Nationales.

Les désignations à l'Assemblée de l'Union Française n'étaient pas faites au moment où nous mettions ce Bulletin sous presse. Nous les publierons donc dans un prochain Bulletin.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Affaires Economiques :

ARCHIDICE, CARTIER, CHAZE, COFFIN, DEGROND, GAZIER, LEENHARDT.

Affaires Etrangères :

BOUHEY, GOUIN, JOUVE, LAPIE, LE BAIL, MAYER, PHILIP.

Agriculture :

BAURENS, CERCLIER, DURROUX, LAMARQUE-CANDO, MABRUT, RINCENT, VEE G.

Boissons :

AUDEGUIL, BAURENS, GOURDON, GUILLE, GUYON, LOUSTAU, RICOU.

Défense Nationale :

ARNAL, CAPDEVILLE, EVRARD, FROMENT, LE TROQUER, MAURELLET, METAYER.

Education Nationale :

BECHE, BINOT, DEIXONNE, DOUTRELLOT, FARAUD, LEMPEREUR, MAZIER, RINCENT.

Famille, Santé, Population :

AUBAN, CORDONNIER, DOUTRELLOT, MAZUET, REGAUDIE, REEB, VERY.

Finances :

CHARLOT, DAGAIN, DAVID, GOZARD, GUESDON, GUYON, TANGUY-PRIGENT.

Intérieur :

ALLONNEAU, BADIOU, BORRA, CORDONNIER, RABIER, VERY, WAGNER.

Justice :

DEPREUX, GOURDON, MINJOZ, NOGUERES, SISSOKO, SILVANDRE, VALENTINO.

Marine Marchande :

BIANCHINI, DEFFERRE, GUITTON, HENNEGUELLE, RABIER, REEB, SCHMITT.

Transports :

ALLONNEAU, ARNAL, BIANCHINI, CAPDEVILLE, FARAUD, REGAUDIE, RICOU.

Pensions :

AUBAN, AUBRY, DAROU, DIALLO, DRAVENY, DURROUX, LE COUTALLER, POIROT.

Presse :

BORRA, BOUHEY, DEGROND, DESSON, JOUVE, NOGUERES, WAGNER.

Reconstruction :

DAROU, GUITTON, LE COUTALLER, LEVINDREY, POIROT, POULAIN, SCHMITT.

Production Industrielle :

BECHE, DEIXONNE, GERNEZ, LOUSTAU, POULAIN, RAMADIER, SION.

Suffrage Universel :

ARCHIDICE, DESSON, GUILLE, HUSSEL, LAMINE-GUEYE, MAZUEZ, MINJOZ.

Fondation Jean Jaurès

Territoires d'Outre-Mer :

DAMAS, DEFFERRE, DIALLO, JAQUET, LAMINE-GUEYE, NININE, SILVANDRE.

Travail et Sécurité Sociale :

COFFFIN, GAZIER, LAURENT, LEVINDREY, MAZIER, NININE, SION, LEMPEREUR.

Immunités Parlementaires :

DIALLO, DRAVENY, MAZUEZ, RICOU.

Comptabilité :

AUBRY, DRAVENY.

AU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Affaires Economiques :

Charles CROS, DESCOMPS, MERIC, SIAUT, SOLDANI.

Agriculture :

BRETTES, DARMANTHE, de BARDONNECHE DURIEUX, FERRANT, NAVEAU.

Affaires Etrangères :

G. BROSSOLETTE, CARCASSONNE, CHAZETTE, LEONETTI, MOUTET, SOUTHON.

Défense Nationale :

BARRE, BOULANGE, CHOCHOY, PIC, ROUX.

Education Nationale :

CANIVEZ, LAFFORGUE, LAMOUSSE, PATIENT, PUJOL, SOUTHON.

Famille et Santé :

G. BROSSOLETTE, MALECOT, MASSON, M'JOYA, PAGET, ROUX.

Finances :

AUBERGER, COURRIERE, LAMARQUE, MINVIELLE, PAULY, ROUBERT.

France d'Outre-Mer :

DOUCOURE, DIOP SOCE, GUSTAVE, M'BODJE, VERDEILLE.

Intérieur :

ASSAILLIT, BOZZI, CHAMPEIX, SOLDANI, SYMPHOR, VERDEILLE.

Justice :

CARCASSONNE, CHARLET, GEOFFROY, HAURIOU, PERIDIER, TAILHADES.

Marine Marchande :

DENVERS, FERRACCI, LAMARQUE, LEONETTI, LASALARIE, SYMPHOR.

Moyens de Communications :

AUBERT, BARRE, DENVERS, MASSON, N'JOYA AROUNA.

Pensions :

AUBERGER, DASSAUD, de BARDONNECHE, DECOURE, MARTY, OKALA.

Presse :

BENE, CHARLET, CHAZETTE, GREGORY, LAMOUSSE, LASALARIE.

Production Industrielle :

AUBERT, FERRANT, GREGORY, GUSTAVE, SIAUT, VANRULLEN.

Ravitaillement et Boissons :

BENE, BRETTES, DARMANTHE, FOURNIER, NAVEAU, PERIDIER.

Reconstruction :

CHOCHOY, CANIVEZ, FERRACCI, GEOFFROY, MALECOT, TAILHADES.

Suffrage Universel et Règlement :

ASSAILLIT, BOZZI, Charles CROS, CHAMPEIX, DESCOMPS, HAURIOU.

Travail :

BOULANGE, DASSAUD, FOURNIER, MERIC, MERIC, PUJOL, VANRULLEN.

Comptabilité :

COURRIERE, MINVIELLE.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Imp. F. BEROUD.
25, Rue Michel-le-Comte, Paris.

Le Gérant : Guy MOLLET